



Paris, le 16 janvier 2009 - N°20/D130

Les statistiques régionales et locales à l'horizon 2013

Les rencontres du Cnis

19 septembre 2008

La Rencontre

«Les statistiques régionales et locales à l'horizon 2013»

s'est tenue le 19 septembre 2008 au Centre de Congrès de la Maison de la Mutualité à Paris

sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPORT,
Vice-président du Conseil national de l'information statistique

LISTE DES PARTICIPANTS

AIRAUD	Emmanuelle	DREIF
ADAMCZYK	Joanna	Ville d'Aulnay-sous-Bois
AMAND	Marion	SARL COMPAS-TIS
ANDREY	Jeanne-Clémence	C2R bourgogne
ARSAC	Murielle	APUR
AUDIBERT	Pierre	Insee
BAILLE	Pascale	GTC
BAILLY	Anne	AEBK
BALLESTER	Carolina	ADETEF
BARLOGIS	Olivier	Conseil Régional Limousin
BASCIANI-FUNESTRE	Marie-Antoinette	DREIF
BASTIERE	Julien	APCM
BAUDE	John	IEDOM – Observatoire économique
BEGUIN	Jean-Marc	Insee
BELAÏB	Louisa	Cnis
BELBEZET	François	DRE Ile-de-France
BELLIOT	Marcel	FNAU
BELLOC	Brigitte	Insee
BERERA	Giorgio	Région Rhône-Alpes - Direction des Lycées
BERNIER	Michael	SARL COMPAS-TIS
BERTHON	Benjamin	Délégation Interministérielle à la Ville
BERTRAND	Hugues	Groupe Alpha
BEURIENNE	Eliane	Cnis
BIVILLE	Laurence	Agence d'urbanisme
BLANCHARD	Arnaud	Communauté d'Agglo. Grand Angoulême
BLOCH	Fabrice	Insee Orléans
BOCCARA	Frédéric	MEEDDAT
BOSCHI	Gilles	Conseil Général du Pas-de-Calais
BOSSARD	André	CERC
BOUÉ	Jérôme	CCI Versailles
BOULIDARD	Marie-Hélène	Mairie de la Roche-sur-Yon
BOULTE	Patrick	Solidarités Nouvelles face au Chômage
BOURDEAUX	Hélène	ADEC
BOURE	Christian	FIEV
BOURGEOIS	Philippe	Centre d'analyse régional mutations de l'économie et emploi
BOURQUIN	Jean-Claude	UFC - Que choisir ?
BOURRIOT	François	CEREN
BOUTON	François	Insee
BOVAR	Odile	DIACT
BOYER	Bénédicte	BERCY COLLOC

BRILLET	Bernard	MEEDDAT
BRIQUEL	Vincent	Cemagref - UR Dévelop. des Territoires Montagnards
BRONDEL	Daniel	Insee Pays de Loire
BUGUET	Béatrice	IGAS
BURDIN	Sophie	Mairie de Saint-Etienne-du-Rouvray
CARRÉ	Denis	Laboratoire EconomiX
CASTELLAN	Michel	Emmaus
CAUBEL	David	CERTU / URB / OUR
CAUDRON	Pascale	Cnis
CAVAILHES	Jean	INRA-CESAER
CESARI	Stéphane	Conseil Général de l'Isère
CEUGNIET	Nathalie	Conseil Général des Pyrénées-Orientales
CHAIGNEAU	Franck	Caisse des Dépôts - Maire-conseils
CHODORGE	Maxime	L'Union Sociale pour l'Habitat
CHOFFEL	Philippe	DIV
COATRIEUX	Gilles	Communauté d'Agglo. Castelroussine
COIFFARD	Jean	Cnis
COLLOT	Gaëlle	AUDAP
COMBE	Gérard	CESR Rhône-Alpes
COMPERE	Olivier	Conseil Supérieur du Notariat
CORBILLE	Christine	IAU Île-de-France
COUSIN	Marie-Hélène	Ag. Urb. Région Havre et Estuaire de la Seine (AURH)
CRIMÉ	Dominique	ADEME DR Ile de de France
CRIMI ALMEIDA	Céline	Communauté d'Agglo. St Quentin en Yvelines
CUBITT	Roger	Eurostat
CUGNY-SEGUIN	Marie	MEEDDAT
CUNEO	Philippe	Cnis
DARDENNE	Michel	Ag. Urb. de l'agglomération Orléanaise
de FLEURIEU	Agnès	Obs.Nat.de la Pauvreté et de l'Exclusion Social
de la GRANGE	Thierry	ABAKSYS - Institut études et de sondages
DE LOS SANTOS	André	Insee
DECKER	Sonia	Agence de l'Eau Seine-Normandie
DEGIMEL	Louis	Insee
DEGRON	Robin	Chambre des comptes du Centre
DELAMARRE	Aliette	DATAR
DELIASSUS	Martine	CRCI Paris-Ile-de-France
DELAY	Béatrice	OREF IDF
DELOUVRIER	François	AUDES0
DEPOORTER	Stéphanie	DDE 93 / GADDT / PIGST
DERRIEN	Marie-Laurence	Conseil Général Loire-Atlantique
DESRIERS	Maurice	Min. agriculture et de la pêche
DETANG DESSENDRE	Cécile	Inra Dijon
DIAZ	Emeline	Futur facteur 4
DOUBLET	Xavier	Collectivité Territoriale de Corse
DUBELLO	Jean-Louis	UNAF
DUBOIS	Françoise	CESR de Picardie
DUBUJET	François	Insee Ile de France
DUPORT	Jean-Pierre	Vice-président du Cnis
DUPUY	Gladys	Mairie de Nanterre
DUSSERT	Françoise	Cnis
ELEUCHE	Frédéric	Syndicat national des lycées et collèges
ESPINASSE	Marie-Thérèse	DREES
ESPONDA	Marc	Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise
ESQUIEU	Paul	DEPP (MEN)
ESTECAHANDY	David	Agence de l'eau Rhin Meuse
ETEDALI	Chantal	Seine-et-Marne Développement
EURIAT	Michel	Insee

FAGET	Céline	C2R Bourgogne
FAURE	Bernard	DRE Ile-de-France
FÉFEU	Sandrine	San de Sénart
FENET	Francine	Ville de Nantes
FERNANDES	Alain	CRCI Bourgogne
FERRAND	Patricia	CFDT
FICHAUX	Delphine	Maison des entreprises et emploi Val de Seine
FLEURANT	Mélanie	Institut atlantique aménagement des territoires
FOURCADE	Michel	CESR d'Aquitaine
FOUSSAT	Anne	Mairie Aubervilliers
FRANCOIS	Boris	PRAO (Pôle Rhône Alpes de l'Orientalion)
FREVILLE	Yves	Sénateur d'Ille-et-Vilaine
FRIEZ	Adrien	MEEDDAT/SOeS
FUCHS	Pascal	Conseil Général des Hauts-de-Seine
FURET	Thierry	Rectorat de Nantes-DAESUR
GABORIT	Gaëtan	SEM Pays de la Loire
GACHET	Alain	Maison de l'emploi de Paris
GADAIS	Monique	CERTU
GALAMAGA	Denise	Cnis
GARREAU	Dominique	Délégation interministérielle à l'orientation
GAUDEMET	Marie	CCIP
GAUTHERON	Jean-Michel	CESR d'Aquitaine
GAVORET	Muriel	DRE Bretagne
GELY	Alain	
GENSBITTEL	Michel-Henri	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
GERBER	Caroline	ADEF
GERMON	Serge	DGAC
GIORGI	Noëlle	DRE Ile-de-France
GIROUX	Giséle	SSP
GOBIT	Johanna	CCI Châlons-en-Champagne
GOENAGA ANAKABE	Aiert	Iparraldeko Gaindegia
GOMEZ	Manuela	Hôtel de Ville de Bobigny
GONNARD	Sophie	Conseil général des Yvelines
GORRI	Eneko	Ass. GAINDEGIA
GOY	Alain	Insee
GRAILLE	François	DREIF
GRANCLAUDON	Hélène	CRCI de Haute-Normandie
GRAND	Agnès	DRE Ile-de-France
GRÉGOIRE	Patrice	MEEDDAT
GRENOUILLEAU	Magali	Fédération des familles de france
GRIVAUX	Joël	SSP - Ministère agriculture
GUIBERT	Bernard	Insee
GUIHENEUF	Claire	Agence d'urbanisme du Pays de Brest
GUILLEMOTEAU	Philippe	Conseil général des Deux-Sèvres
GUILLON	Marie-José	GIP CARIF-OREF PAYS DE LA LOIRE
HACQUEMAND	Sonia	Groupe Alpha
HELLE	Cécile	Conseil régional PACA
HELLER	Jean-Luc	DGCL
HEL-THELIER	Sylvie	DARES
HENAUX	Angélique	GIP CARIF Ile-de-France
HENRIETTE	Clency	Conseil Régional Réunion
HERVIAN	Juliette	Syndicat CGT Insee
HESS	Francis	Ag. Urb. aire urbaine nancéienne
HILAL	Mohamed	INRA UMR 1041 CESAER
HUREL	Karine	DIACT
HUYNH	Phuong Mai	MEEDDAT
JACOB	Jacques	Insee
JACQUET-MONSARRAT	Hélène	DIACT

JACQUOT	Michèle	Ministère de l'Education Nationale/DEPP A3
JACQUOT	Alain	Ministère Ecologie
JENNEQUIN	Hugues	Université de Rouen
JUSSIANT	Line	Agence de Développement Territorial
KEROUANTON	Marie-Hélène	DIACT
KONIK	Delphine	Union Sociale pour l'Habitat de Bourgogne
KYCH	Alexandre	CMH-CNRS
LAGARDE	Sylvie	Insee
LAIDEBEUR	Paule	Conseil Général du Nord
LALLEMENT	Gérard	Conseil Régional de Lorraine
LATOURE	Philippe	Spatialist
LAURENT	Guillaume	Carif-Oref pays de la Loire
LAVENSEAU	Danièle	Insee Nord-Pas-de-Calais
Le GLÉAU	Jean-Pierre	Insee
Le GOFF	Sylvain	CETE de l'Ouest
LE JEANNIC	Thomas	MEEDDAT-SOS
LEBOUTEILLER	Alain	Communauté de l'Agglo. Rouennaise
LEFEBVRE	Didier	DRE Picardie
LEFEBVRE	Olivier	Insee
LEGENDRE	Nadine	Cnis
LEGRAND	Michel	Centre d'études techniques de Lyon
LELIEVRE	Marc	SGAR / Préfecture de la région Haute-Normandie
LEMAITRE-CURRI	Elen	MEEDDAT
LENNE	Jany	Conseil Régional de Bourgogne
LEROUX	Nathalie	Conseil Régional d'Ile-de-France
LESECQ	Guillaume	MEEDDAT - DGALN
LEVY	Martine	Direct. des affaires économiques sociales culturelles outre-mer
LIPATZ	Jean-Luc	Insee
LOLLIVIER	Stéfan	Insee
LONCHAMBON	Fredericke	ACFCI
LORIOD	Simon	EFIGIP
LOZACH	Jérôme	AFSSET
LUCAS-REINER	Agnès	CNFPT
MADINIER	Chantal	Insee
MALLET	Marie	ODAS
MANSUY	Michèle	DREES
MAQUIN	Isabelle	Agence d'urbanisme de Besançon
MARCHAND	Dominique	Insee
MARESCHAL	Patrick	Conseil général de Loire-Atlantique
MARICAL	Delphine	Union régionale pour l'habitat en Picardie
MARIN	Marie-Pierre	CETE ouest
MARLIER	Grégory	Région Nord-Pas de Calais
MARMET	Camille	UNAT
MARTIN-QUINQUIS	Hervé	Mairie de Boulogne-Billancourt
MARY	Jean-François	AURH - Agence urbanisme région Havraise
MATHELIER-HAMZE	Karine	Conseil Général de l'Essonne
MATHIEU	Céline	AFPA
MATHIEU	Edouard	DIACT
MAZEL	Olivier	DARES
MEGEVAND	Francie	Conseil Général Isère
MENAGER	Thierry	MIEFE PIPAME
MERCIER	Catherine	ACFCI
MESPOULET	Martine	Université de Nantes
MEUNIER	Marie-Christine	APEC
MONIER	Philippe	Insee
MONTOT	Nathalie	AURAN - ANGERS
MOREAU	Alain	SGAR Aquitaine
MOREAU	Elodie	Communauté d'Agglo. Castelroussine

MOREAU	Jacques	Institut Français de l'Environnement
MORIN	Alexandre	GIP ALFA CENTRE
MORLET	Nicolas	AUDART
MULLER	Pierre	Insee Pays-de-la-Loire
MUNIER	Jean-Louis	Service d'études du SGAR Lorraine
NAFFRECHOUX	Emmanuelle	CESR Champagne-Ardenne
NAVAL	Claire	ADETEF
NGORAN	Thomas	Institut IECI
NGUYEN-KWONN	Elise	UNAPL
OBRÉ	Claire	
PADIEU	Claudine	ODAS
PAGES	André	DRE Limousin
PAGNAC	Jean-Paul	DDTEFP de Paris
PAILLARD	Françis	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aube
PAILLOUX	Patrick	AURAN - Agence d'urbanisme région Nantaise
PAITIER	Emilie	Préfecture du Cher
PARIS	Hélène	CNAF
PARMENT	Alexandre	OREF
PELC	Alain	CCMSA
PELTIER	Patrick	Direct. Départ.affaires sanitaires sociales Essonne
PEPIN	Philippe	ORS Ile-de-France
PETITGAS	Ludivine	A6-CMO
PETOUR	Patrick	Insee Ile de France
PIGOT	Laurence	Boulogne sur Mer développement côte d'opale
PILLON	Herminie	Insee
PISTRE	Pierre	Université Paris 7
PLACE	Jean-Éric	Insee
PORTIER	Nicolas	ADCF
POUPAT	Bernard	IFEN
POUSSARD	Nadine	CRCI Poitou-Charentes
PROKOVAS	Nicolas	CGT
PRZYBYSKI	Isabelle	Efigip
PUECH	Isabelle	FEPEM
RASNEUR	Hélène	AUDIAR
RAULT	Daniel	DIIESES
REMY	Françoise	Région Rhône Alpes - Direction des Lycées
RENARD	Yvonick	MEDEF
RICHARD	Alain	CCI Marseille-Provence
RIVAL	Line	Ministère du logement et de la ville
ROBIN	Benoit	CGT - FO
ROGER	Sandra	Atelier parisien d'urbanisme
ROIG	Anne-Marie	Conseil général de la Gironde
RONDEAU	Nicole	CGT
ROTH	Nicole	DREES
ROUGIER	Thomas	Dexia
ROUX	Nathalie	Maison de l'emploi de Paris
SABAU	Clovis	Conseil Régional du Limousin
SAGLIETTI-MANSARD	Carla	Conseil économique et social
SAGOT	Mariette	IAU Ile-de-France
SAINT-DIZIER	Sandrine	MEDIAPOST
SALUSTRO	Edouard	Cabinet Edouard Salustro
SANGLAN	Marie-Claude	MEEDDAT
SANTELMANN	Paul	AFPA
SARIAN	Nolwenn	MEEDDAT
SAVELLI	Isabelle	CCIP
SILLARD	Patrick	DIV-ONZUS

SIROTA	Evelyne	SSP
SOUDAIN	Jean-François	Conseil Général Nord Pas-de-Calais
STANISLAWSKI	Grégory	CRCI Nord-Pas de Calais
STEVENIN	Jacques	EPA Ville nouvelle de Sénart
SUJOBERT	Bernard	Insee
SULLI	Laura	Conseil Général 93
TERRIER	Christophe	Insee
THABET	Slim	Conseil régional de Picardie
THERON	Henri	Insee
THIERRY	Dominique	France Bénévolat
THIERY	Bernard	Conseil Général Val de Marne
THOMAS	Nadège	Obs. Rég. de la santé et du social de Picardie
TIANO	Vincent	DARES
TRIKI	Mouna	CRCI Champagne-Ardene
TROCMÉ	Jonathan	CA de Saint-Quentin-en-Yvelines
TURPIN	Nadège	Mairie de Saint-Denis
VACOSSIN	Camille	GIP PRAO
VALIN	Eric	Conseil Nat d'Aménagement et Dév du Territoire
VANDEWEEGHE	Francis	Conseil économique et social
VAN LANCKER	Candice	CCIP
VENNAT	François	Insee Poitou-Charente
VERSET	Bertrand	Conseil Régional de Bourgogne
VESINE	Eric	ADEME
VIENNE	Dalila	Insee
VILGE	Marie-Claude	Conseil Général de Loire-Atlantique
VINET	Loïc	DIACT
ZANA	Sophie	Conseil Général 93
ZANNIER	Corinne	CNAM

Ordre du jour

Ouverture de la Rencontre

I. Bilan du précédent moyen terme : 2004-2008.....	10
II. Table ronde n°1 : Territoires et globalisation de l'économie	13
III. Table ronde n°2 : Territoires et nouveaux modes de vie.....	24
IV. L'essentiel des travaux de la matinée	35
V. En réponse : les grandes orientations à moyen terme de la statistique publique	39
VI. Un éclairage sur les orientations au niveau européen sur les statistiques régionales et locales.....	42
VII. Les apports du recensement de la population à moyen terme	46
VIII. Orientations pour le programme à moyen terme 2009-2013 de la statistique publique	55

Clôture de la rencontre

Ouverture de la rencontre

Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Bonjour à tous. Je suis heureux de vous accueillir aujourd'hui. Il me faut tout d'abord excuser l'absence du Directeur Général de l'Insee, Monsieur Jean-Philippe Cotis, requis pour présider, à l'étranger, un colloque intergouvernemental dans le cadre de la présidence française de l'Union Européenne.

Je souhaiterais par ailleurs saluer le sénateur Fréville, actuel président de la formation statistiques régionales et locales. Celui-ci ayant fait part de son souhait d'être libéré prochainement de son mandat, je tenais à le remercier chaleureusement. Je gage qu'il continuera à accompagner les travaux de la formation jusqu'au renouvellement de celle-ci, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi de Modernisation de l'Économie (LME) et de ses décrets d'application associés.

Dans l'attente d'une refonte par le législateur du cadre de travail du Cnis, celui-ci se doit de poursuivre l'élaboration du programme à moyen terme 2009-2013. Le moment est en effet venu de redéfinir, avec les utilisateurs, les besoins en matière d'information statistique et d'identifier tant les progrès attendus que les éventuelles lacunes à combler. Au-delà des travaux encadrés, année après année, par le Cnis, la préparation du moyen terme constitue un moment particulier d'approfondissement et de réflexion. Dans cette optique, deux rencontres ont déjà été organisées au premier semestre : l'une le 19 janvier 2008, à Nantes, avec le concours de l'Association des Départements de France et le Conseil Général de Loire-Atlantique – dont je salue au passage le président, Monsieur Patrick Mareschal – avec pour thème « connaître pour agir : quelles statistiques pour piloter les politiques de solidarité ? » ; l'autre le 21 mars 2008, autour du thème « quelles perspectives à moyen terme pour les statistiques monétaires et financières ». La préparation du programme à moyen terme s'est également appuyée sur un certain nombre de groupes de travail, dont certains ont concerné les statistiques régionales et locales.

Les formations de printemps ont permis de confronter, thème par thème, la demande des utilisateurs aux premières ébauches de programmes transmises par les services producteurs de la statistique. Une nouvelle rencontre aura lieu le 22 octobre prochain, avec pour thème la question centrale du développement durable. Des réunions transversales sur le social et les entreprises ont par ailleurs été programmées les 25 et 27 novembre 2008. Ces dernières constitueront, elles aussi, un moment d'ajustement des programmes de travail, en fonction des demandes exprimées lors des formations et des rencontres. Le programme à moyen terme sera, quant à lui, validé au début de l'année 2009 par l'assemblée plénière du Cnis. L'Assemblée formulera son avis dans sa configuration actuelle, avant de renaître dans un nouveau cadre réglementaire.

Les statistiques régionales et locales demeurent un enjeu fort de l'évolution de l'ensemble de l'appareil statistique. Peut-être sont-ce d'ailleurs les fonctions que j'occupais jadis au sein de la DATAR qui me valent aujourd'hui d'être vice-président du Bureau du Cnis. De fait, les statistiques régionales et locales figurent parmi les préoccupations essentielles de l'aménagement du territoire. Les besoins en la matière ont connu, depuis la préparation du moyen terme 2004-2008, un accroissement considérable. Après le vote de l'acte 2 de la décentralisation, une rencontre fut organisée à Rennes, le 13 mai 2005, avec pour thème « la décentralisation et les statistiques ». Il s'agissait alors d'appréhender les conséquences du transfert de certaines compétences aux collectivités locales sur l'élaboration des statistiques. A ce stade, nous avons pu identifier un certain nombre de risques et d'opportunités.

Les collectivités locales expriment aujourd'hui des besoins précis pour piloter les politiques publiques. La présence parmi nous d'un certain nombre de représentants des collectivités locales en est un signe. La mise à disposition de données aura également progressé, notamment du fait de la diffusion sur internet. Du reste, je me félicite que les collectivités locales soient pleinement représentées au sein du Bureau du Cnis, par l'intermédiaire de Patrick Mareschal. Nous serons, de surcroît, probablement amenés à recomposer les formations du Cnis, tant dans le cadre du programme à

moyen terme que dans celui de la redéfinition des compétences du Cnis. La structure du Cnis et de ses formations devra ainsi s'adapter aux évolutions de la société.

La rencontre d'aujourd'hui devrait être un moment de recueil des besoins des utilisateurs et de présentation des projets du système statistique public pour le moyen terme 2009-2013. Il s'agira à la fois d'une rencontre, au cours de laquelle chacun pourra exprimer librement ses propositions, et d'une réunion exceptionnelle de la formation statistiques régionales et locales, au terme de laquelle il conviendra de dégager ensemble les grands axes qui structureront l'avis soumis à l'assemblée plénière du Cnis du mois de janvier 2009.

Le colloque de Nantes avait été fortement ciblé sur les politiques sociales ; la rencontre d'aujourd'hui sera davantage axée sur les territoires dans le contexte de la globalisation, ainsi que sur la modification des modes de vie. Je souhaite que nous puissions, par le dialogue, recueillir les souhaits et les attentes des responsables des politiques publiques territoriales.

Avant d'entamer nos échanges, il me faut vous faire part de l'impossibilité dans laquelle se trouve Pierre-Jean Lorens de vous présenter, comme prévu initialement, une approche prospective des crises et mutations et de leurs impacts sur les territoires. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et, en l'occurrence, nous consacrerons un temps de dialogue supplémentaire dans le cadre des tables rondes.

I. Bilan du précédent moyen terme : 2004-2008

Jean COIFFARD, Insee

Je situerai le bilan du précédent moyen terme en matière de statistiques régionales dans le contexte des activités générales du Cnis. J'envisagerai ainsi l'évolution de l'offre de la statistique publique, avec un éclairage sur les investissements lourds réalisés durant la période 2004-2008 et sur l'évolution des demandes adressées à la statistique publique. J'aborderai ensuite les évolutions relevant plus spécifiquement du domaine des statistiques régionales et locales, avant de livrer, en guise de conclusion, un certain nombre de perspectives générales.

1. Les investissements lourds

Parmi les investissements lourds réalisés ou engagés durant la période 2004-2008 figure en premier lieu le recensement de la population, dont le premier cycle quinquennal arrive à son terme. De même, la refonte des grands répertoires a été amorcée, avec notamment des travaux concernant le répertoire SIRENE et la base du répertoire des personnes physiques. D'importants travaux ont également porté sur l'utilisation et la valorisation des sources administratives. Enfin, l'accent a été mis sur la diffusion gratuite par internet, avec un accès aux fichiers facilité pour les chercheurs, dans le respect des règles de déontologie. L'observation des prix a par ailleurs connu quelques améliorations.

S'agissant de la diffusion gratuite par internet, il convient de signaler – outre la généralisation de l'accès gratuit aux données produites par l'Insee et les services statistiques ministériels – l'ouverture du site internet de la statistique publique. Ce dernier permet aux internautes de repérer plus facilement parmi les sources existantes celles qui correspondent le mieux à leurs besoins. Cela étant, le site de la statistique publique accuse un certain retard dans la prise en compte des sources régionales et locales. Enfin, les métadonnées – c'est-à-dire la documentation sur les sources et les méthodes associées – conservent un caractère insuffisant ou peu accessible au sein des banques de données.

2. Les nouvelles demandes adressées à la statistique publique

Au-delà de l'échelon national traditionnel, les demandes en provenance des instances européennes ont continué à se développer. Au niveau infranational, les besoins en matière d'informations régionales et locales se sont affirmés.

Le programme 2004-2008 prévoyait également l'émergence de nouveaux thèmes parmi lesquels l'évaluation des politiques publiques, le développement durable et la globalisation de l'économie. La prégnance de ces thématiques aura toutefois été moins forte que prévue.

3. Les points marquants du point de vue des statistiques régionales et locales

a. La vague de décentralisation de 2004

Le contexte institutionnel du programme 2004-2008 était celui de la vague de décentralisation lancée en 2004. Celle-ci a concerné un grand nombre de politiques publiques, notamment dans le domaine social, qui ont toutes généré des besoins. Les conseils généraux ont de ce fait été positionnés comme des acteurs prépondérants. Toutefois, la statistique a souffert du retard dans la parution des décrets définissant les obligations des collectivités locales en matière de remontée d'information. Quoi qu'il en soit, la période aura été le théâtre d'une multiplication des acteurs et des sources de financement, ainsi que d'un accroissement de l'importance des relais pris par les associations dans la mise en œuvre sur le terrain des initiatives. Du reste, la CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales) demeure l'opérateur d'un certain nombre de programmes de solidarité.

b. Vers des systèmes d'information partagés

Le maître-mot d'un grand nombre d'avis du programme 2004-2008 se trouvait être la mise en place de systèmes d'information partagés entre les acteurs locaux et centraux. Des progrès ont été réalisés en ce sens. Cependant, les objectifs en la matière sont encore loin d'être atteints. Plusieurs ministères, instituts ou organismes sociaux ont effectivement mis en place des systèmes d'information accessibles au plus grand nombre et reposant sur des informations calibrées. Néanmoins, ces réalisations demeurent souvent « autarciques » et mal reliées entre elles. Du reste, elles s'avèrent conditionnées par les référentiels mis en œuvre – ces derniers pouvant être spécifiques à tel ou tel domaine. En outre, l'accès à certains de ces systèmes nécessite encore l'intermédiation de statisticiens, tant pour des raisons techniques que pour préserver la confidentialité des données.

Afin de progresser vers la mise en œuvre effective de systèmes d'information partagés, ces réalisations devront être évaluées. Il s'agira notamment d'interroger le ressenti des utilisateurs, tout en abordant les problématiques de coût et d'efficacité. Par ailleurs, le géoréférencement de l'information locale pourrait concourir à la mise en œuvre de ces systèmes. Il s'agira ainsi d'harmoniser les niveaux de restitution et de production des données. Parmi les outils disponibles pour ce faire figurent notamment le répertoire Iris, le Référentiel à Grande Echelle (RGE) développé par l'Institut Géographique National et le Répertoire des Immeubles Localisés (RIL) à la base des travaux effectués dans le cadre du recensement.

Il convient par ailleurs de souligner que certaines opérations statistiques lancées au plan national ne sont pas adaptées aux besoins locaux. Ainsi, les échantillons d'enquêtes, constitués pour être représentatifs au niveau national, ne permettent aucune exploitation au niveau local. L'information au niveau local repose donc essentiellement sur les fichiers administratifs. Or ces fichiers ne recouvrent que les populations concernées par les dispositifs. Il serait néanmoins utile de pouvoir caractériser les populations exclues des différents dispositifs, de même qu'il conviendrait de pouvoir qualifier la façon dont les individus entrent et sortent de ces dispositifs.

Du reste, les acteurs locaux s'estiment eux-mêmes insuffisamment préparés à la réalisation d'opérations statistiques ou à l'exploitation de données. Il s'agira donc de partager et de mieux diffuser la compétence statistique.

En dernier lieu, il convient de noter que si beaucoup de données publiques ne sont pas considérées comme publiables, un certain nombre de données publiables ne sont pas, à l'heure actuelle, publiées ou demeurent trop peu documentées, voire peu accessibles. Le Cnis et ses formations auront à jouer, dans ce domaine, un rôle de clarification des principes de publication. De même, les producteurs de données auront à consentir des efforts dans cette direction.

c. Le recensement de la population

Le recensement de la population suscite des attentes extrêmement fortes. Cependant, la publication des chiffres du premier cycle quinquennal risque de s'accompagner d'incompréhensions ou de

controverses, tant sur les données elles-mêmes que sur les méthodes de diffusion. Il est donc apparu nécessaire d'entamer et de poursuivre un important travail d'explication et de communication.

Parallèlement à ce travail, s'est ouvert le chantier de l'actualisation des zonages. Un groupe de travail a ainsi été constitué, avec pour objet d'envisager, au vu des premiers résultats, la reconduction des catégories existantes ou au contraire la réinvention de ces dernières.

d. L'information sur les finances des collectivités locales

Un des grands succès du moyen terme 2004-2008 aura été l'amélioration de la connaissance des finances des collectivités locales. Le système statistique public aura bénéficié dans ce domaine de l'appui de la Comptabilité Publique et de ses référentiels. Ces avancées ont débouché, notamment, sur la publication, en 2005, d'un guide des finances locales permettant aux utilisateurs d'identifier et de localiser les informations disponibles.

Le canal des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) a lui aussi été exploité, en dépit des difficultés d'interprétation induites par la diversité des périmètres d'action de ceux-ci.

Des travaux ont par ailleurs été programmés en vue de mesurer la dépense de l'État à l'échelle territoriale. Le rapport du groupe de travail en charge d'étudier la question vous a d'ailleurs été remis.

e. La caractérisation des territoires

Des progrès ont également été réalisés en matière de connaissance et de caractérisation des territoires. Un certain nombre de travaux ont ainsi été menés par l'Insee parmi lesquels la mise à disposition de l'Espace Statistique Local sur le site de l'Insee, la poursuite du projet Estel, l'aboutissement du projet Clap et la constitution, à partir de sources administratives, de la Base Permanente des Equipements. Cette dernière prendra le relais de l'Inventaire Communal.

Si chacun s'accorde à dire que des avancées ont été obtenues en matière de caractérisation des territoires, des attentes fortes subsistent quant à l'appréhension des complémentarités entre territoires.

4. Les perspectives futures

Il s'agira de renforcer le dialogue et la concertation à tous les niveaux, de coordonner et d'articuler entre eux les systèmes d'information, et de veiller à ce que les utilisateurs s'approprient davantage l'information.

Jean-Pierre DUPORT

Peut-être MM. Fréville et Mareschal souhaitent-ils apporter un commentaire à l'exposé qui vient de nous être fait.

Yves FREVILLE

Jean Coiffard a, me semble-t-il, parfaitement rendu compte des avancées produites, ainsi que des difficultés rencontrées. Je souhaiterais préciser que la connaissance statistique des finances locales était un des objectifs que nous nous étions fixés. Il nous appartiendra encore de progresser, notamment dans la consolidation des comptes, compte tenu du développement des financements croisés. Par ailleurs, il nous faudra avancer dans la connaissance des fonctions exercées par les collectivités locales, au-delà de leur organisation financière et fiscale. De fait, les responsables locaux conservent un degré de liberté très grand dans la mise en œuvre des nomenclatures de la Comptabilité Publique. Du reste, cette problématique rejoint celle de la régionalisation du budget de l'État. Nous conservons une marge de progression importante dans ce domaine.

Patrick MARESCHAL

Nous sommes en train d'évoluer progressivement vers une situation dans laquelle l'Etat n'aura plus le monopole exclusif de l'action statistique. Dans ce contexte, les collectivités locales devront passer de la « récrimination » à l'égard des statisticiens nationaux, à une logique de coproduction de l'information statistique. Il est donc dans l'intérêt des collectivités locales d'exprimer plus efficacement leurs besoins, comme il est dans l'intérêt du système statistique public de reconnaître dans les acteurs locaux de nouveaux interlocuteurs, distincts du pouvoir exécutif national. Ceci nécessitera des efforts considérables en matière de formation, ce qui pourrait être une des missions nouvelles de la coordination statistique. Il s'agira d'établir des référentiels communs pour mieux se comprendre. Beaucoup de freins à l'observation dans les collectivités tiennent encore aujourd'hui à une formation insuffisante des acteurs territoriaux.

II. Table ronde n°1 : Territoires et globalisation de l'économie

Pierre MULLER, Directeur régional de l'Insee Pays-de-la-Loire

L'objet de cette table ronde doit nous permettre de nous pencher sur la globalisation, phénomène complexe qui a des conséquences importantes et multiformes sur le territoire. Nous nous attacherons à cerner les enjeux et les besoins que cela pose en termes statistiques, en particulier pour la statistique publique. Les différents intervenants seront ainsi amenés à replacer, dans un contexte de globalisation accrue, les enjeux qui leur paraissent fondamentaux et les besoins qui en découlent pour la statistique publique.

Inutile de préciser que le thème de la globalisation n'est pas un thème facile à traiter en matière de statistique publique, même si certains progrès ont pu être enregistrés.

Les propos de chaque intervenant seront axés sur un volet spécifique. Après une approche théorique et conceptuelle présentée par Hugues Jennequin, il sera question des conséquences de la globalisation avec Catherine Mercier qui se penchera sur la situation des PME au travers du territoire et avec Nicole Rondeau qui axera son intervention sur les mutations des territoires et sur l'emploi. L'intervention de Jean-Marc Béguin portera sur les principales évolutions intervenues ces dernières années au niveau de l'appareil statistique de l'entreprise. Gérard Combe et Cécile Helle interviendront sur les territoires, l'attractivité de ces derniers et les politiques mises en place au niveau régional. Enfin, Odile Bovar abordera la question de la relation entre l'innovation et la compétitivité.

Hugues JENNEQUIN, Chercheur à l'université de Rouen

Mon intervention sera théorique. Elle a vocation à appréhender certaines problématiques qui touchent à la mondialisation, à l'économie et aux territoires. L'objet de ma présentation consiste notamment à aborder la manière dont certaines problématiques sont appréhendées au niveau de la recherche économique. Or, dans ce cadre, il s'avère qu'en matière de mondialisation, de nombreux aspects restent mal maîtrisés. Cette maîtrise imparfaite est liée au fait que les statistiques sont peu adaptées à la tertiarisation des économies.

Dans le cadre de mon propos, j'adopterai volontairement une vision d'économie internationale.

Le contexte de la mondialisation est caractérisé par une montée des échanges, ces derniers ayant connu une croissance sensible ces dernières années. La croissance annuelle du commerce, de marchandises comme de services, est plus de deux fois supérieure à la croissance de la production (11 % de croissance au niveau mondial contre 5 %). Ce constat traduit une évolution structurelle importante, laquelle a un impact sur la manière dont les économies interagissent entre elles. Le lien aux territoires, en termes de production, s'en trouve également modifié.

Différents facteurs peuvent être invoqués pour expliquer une telle évolution du commerce mondial. Les coûts de transaction, qui sont un facteur-clé pour le commerce de marchandises, ont nettement diminué ces dernières années. S'agissant des facteurs institutionnels (OMC, directives européennes), ils ont vocation à favoriser l'intégration économique et le commerce mondial. D'un point de vue

industriel, la baisse des coûts de transport a amené les producteurs à effectuer un arbitrage d'un nouveau type puisque ces derniers ont désormais la possibilité de choisir des lieux de production différents. Leur positionnement va dépendre d'une analyse menée sur les coûts de transport et les externalités (avantages à se positionner dans une localité donnée). Les coûts salariaux ne sont pas le seul élément déterminant.

En parallèle au secteur industriel, une croissance des échanges se dessine désormais au niveau des services. Des difficultés se posent lorsqu'il s'agit d'appréhender ce mouvement. Les facteurs-clés permettant un essor des services sont les nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que le GATS¹ et les directives européennes qui prônent une facilitation des échanges de services.

Or, au niveau de la recherche économique, les effets du commerce de services sur la production sont très peu connus et les effets sur les territoires sont encore plus obscurs. Ces sujets ont soulevé peu d'intérêt en matière de recherche compte tenu de l'absence de statistiques disponibles. Il n'est notamment pas envisageable de comparer les pays au niveau statistique, faute de pouvoir se référer à des données homogènes internationales qui permettraient d'adopter une approche d'économie internationale. En outre, les chercheurs ne disposent pas du recul nécessaire pour travailler sur ce sujet, les premières données commençant seulement à émerger aujourd'hui.

Abordons désormais la question des enjeux. Si nous considérons que la mondialisation a entraîné la délocalisation de l'industrie et qu'un parallèle existe entre l'industrie et les services, nous pouvons en déduire que la mondialisation peut entraîner la délocalisation des services. Cette crainte est apparue récemment dans les esprits car, auparavant, nombreux sont ceux qui considéraient que ces économies étaient protégées. Cette vision est excessivement simpliste. Il n'est pas envisageable de calquer de la sorte un raisonnement industriel sur un raisonnement de service. En effet, les comportements d'acteurs qui entrent en jeu ne sont pas comparables. Or un amalgame est souvent effectué entre industrie et service, y compris parmi les spécialistes de la recherche économique.

Ce raisonnement s'avère simpliste à plusieurs niveaux. Le boom du commerce de services est mis en avant, à l'instar de l'essor qu'a connu le commerce de marchandises. Or les chiffres tendent à relativiser cet état de fait : si une croissance du commerce de services est indéniable, force est de constater qu'il ne s'agit pas d'un boom. Le commerce de services est loin de rattraper le commerce de marchandises, les deux secteurs connaissant une croissance comparable. Les services représentent actuellement 19 % du commerce mondial. En outre, il convient de souligner que les chiffres utilisés dans le cadre des analyses tendent à surestimer le commerce de services compte tenu des difficultés rencontrées pour estimer ce volet de l'économie.

Par ailleurs, compte tenu de la dynamique de globalisation, la tendance à la désindustrialisation de nos pays est souvent évoquée. Personnellement, je considère qu'il n'est pas pertinent de parler de désindustrialisation. Si des périodes de ralentissement économique, au cours desquelles la production industrielle tend à décroître, sont bel et bien réelles, une analyse à plus long terme permet néanmoins de constater qu'une croissance industrielle se produit dans les pays industrialisés, y compris en France. Pour autant, les effets des délocalisations restent très importants à l'heure actuelle au niveau des territoires compte tenu des conséquences qui en découlent pour celui-ci.

Interrogeons-nous à présent sur notre société. Dans quelle société vivons-nous ? S'agit-il d'une société au sein de laquelle il s'avère pertinent de continuer à raisonner au niveau industriel – soit une société néo-industrielle ? Pour formuler des préconisations de politiques économiques, il suffirait alors d'appréhender l'industrie d'une manière nouvelle, en considérant que le socle de l'économie d'un territoire réside au niveau industriel. Au contraire, nous trouvons-nous plutôt au sein d'une société postindustrielle ? Retenir une telle hypothèse revient à considérer que nous avons assisté à un changement de cap économique et que les services ont également un rôle structurant essentiel pour les territoires, d'où la nécessité de cerner au mieux la notion de service.

¹ *Accord général sur le commerce et les services (AGCS), plus connu sous le nom de GATS (« General agreement on trade in services »)*

Pour conclure, retenons que le rôle structurant des services, la notion de DIPP (division internationale des processus de production), la variation des coûts de l'énergie et l'AGCS² représentent un enjeu pour l'avenir. Tous ces aspects ne pourront être analysés qu'en disposant d'une meilleure information statistique tant au niveau international qu'au niveau local.

Pierre MULLER

Vous avez souligné l'importance des services pour le territoire. J'adhère totalement à cette approche.

Il revient à présent à Catherine MERCIER de développer les conséquences de la globalisation au niveau des entreprises françaises, et en particulier pour les PME.

Catherine MERCIER, Directrice des politiques territoriales à l'Association française des chambres de commerce et d'industrie

L'organisme auquel j'appartiens est à l'écoute et à l'affût de tous les éléments qui permettent d'expliquer ce qui se passe aujourd'hui et d'anticiper ce qui se passera demain. La mondialisation a un effet domino, dans la mesure où elle produit des effets du niveau macroéconomique jusqu'au niveau le plus local.

La mondialisation est un formidable moteur de croissance mondiale qu'il ne faut pas diaboliser. Nous connaissons l'une des périodes de croissance mondiale qui fait partie des plus importantes de l'histoire de l'économie moderne. La nouveauté réside dans le fait que ladite croissance modifie en profondeur son organisation territoriale, sa répartition ainsi que ses moteurs.

La composition de la croissance mondiale change radicalement aujourd'hui : elle provient essentiellement des pays émergents. En 2007, la Chine, à elle seule, a représenté 33 % de la croissance mondiale. Les moteurs géographiques de la croissance se sont déplacés. La part de l'Asie dans la croissance mondiale a connu un essor considérable, passant de 14 % à 46 % entre 1980 et 2008. Aujourd'hui, la croissance mondiale n'est plus tirée par les pays européens mais par les pays émergents.

En outre, la croissance mondiale différencie fortement les secteurs d'activité. Ce phénomène n'a jamais été aussi marqué qu'aujourd'hui. La spécialisation connaît une mutation entre les principales zones du monde. Aujourd'hui, l'activité industrielle et les exportations les plus dynamiques ne se concentrent plus en Europe mais en Asie.

Le troisième élément marquant de la mutation globale réside dans la redistribution des parts de marché. Le jeu des acteurs a changé de manière radicale, dans des délais très courts. Une adaptation rapide a été nécessaire, ce qui a été source de difficultés pour les pays européens. Cette adaptation n'est d'ailleurs pas achevée. En 45 ans, l'Europe a perdu 15 % de ses parts de marché au niveau mondial alors qu'entre 1973 et 2006, la part de la Chine dans les exportations a été multipliée par huit. La part des exportations à l'intérieur de l'Europe s'est renflouée. La France est avant tout un exportateur intra-européen.

La globalisation est un fait. L'approche retenue par le réseau des chambres de commerce en la matière consiste à considérer qu'il faut surfer sur la mondialisation et trouver les moyens de l'anticiper et de jouer avec elle car il serait vain d'essayer de s'en défendre.

La mondialisation a trois conséquences directes sur les entreprises françaises. Rappelons que la France est un pays de PME, avec plus de 90 % de ses entreprises comptant moins de 20 salariés. Les performances à l'exportation de l'Allemagne sont meilleures que celles de la France, ce pays comptant davantage d'entreprises de taille intermédiaire.

Je tiens à citer quelques constats essentiels pour mieux appréhender le sujet qui nous intéresse.

- La base industrielle se restructure et se raréfie. 77 % des entreprises françaises appartiennent au secteur tertiaire.

² *Accord général sur le commerce et les services*

- Les entreprises ont été contraintes de se réorganiser face au mouvement de mondialisation et à la pression concurrentielle accrue. Ce phénomène a débuté avec les donneurs d'ordre (spécialisation, externalisation, délocalisation) et s'est répercuté sur les sous-traitants.
- Les écarts se sont creusés. Le tissu productif français se partage entre quelques grands groupes très internationalisés et un ensemble de PME liées à l'offre territoriale locale.

Les PME rencontrent des difficultés de croissance et de développement, d'où les mesures prises dans le cadre de politiques publiques à leur égard pour les faire grandir. En outre, la faiblesse de l'innovation des PME françaises constitue un frein à leur développement, les actions de R&D se concentrant dans les grands groupes français.

Les problèmes sont identifiés et multiples, reste à savoir à qui il revient de les résoudre. Comment consolider le tissu productif qui a un impact sur la vie des territoires ? A l'échelle locale, s'il n'est pas envisageable d'inverser la tendance à la globalisation, il s'avère néanmoins primordial d'adopter une approche conquérante et de ne pas se contenter d'une stratégie défensive qui permettrait uniquement de gagner du temps pendant un moment. Les PME doivent investir dans l'innovation, sortir de l'isolement et de la gestion à court terme pour se concentrer sur les enjeux structurants. Il convient de procéder au regroupement des PME, la constitution de réseaux étant une force puisque cela permet de générer une dimension collective.

S'agissant des enjeux statistiques, développer la connaissance est essentiel car la réorganisation économique mondiale génère une économie de flux, ce qui oblige les territoires à disposer d'une connaissance plus dynamique de l'activité économique. Le temps où les diagnostics économiques territoriaux pouvaient être effectués tous les cinq ans est révolu. Il est impératif d'adopter une approche axée sur le court terme. Cette réactivité permettra aux collectivités et aux services de l'État d'élaborer des stratégies de réponse au plus près des besoins des entreprises.

Pour conclure, je tiens à revenir sur les services. S'il est indéniable que les services sont structurants pour les territoires, force est de constater qu'aucun acteur ne dispose d'une politique claire en la matière. Pour faire face à la concurrence accrue de certains pays émergents tels que l'Inde, la France est contrainte de se tourner vers des stratégies de niche. Il s'avère par conséquent indispensable que l'appareil statistique local produise une information sur les évolutions du marché dans des délais très serrés.

Nicole RONDEAU, Conseillère confédérale chargée de l'aménagement du territoire et de la décentralisation à la CGT

S'il est indispensable de se pencher sur l'activité lorsqu'il est question de mondialisation, il s'avère néanmoins important de souligner que des hommes sont également concernés. La délocalisation, par exemple, peut s'appliquer soit au niveau de l'activité, soit au niveau des hommes, ces derniers pouvant être délocalisés sur certains services. Dans le contexte de mondialisation, une véritable pression est exercée sur le monde salarial à travers la mise en concurrence.

Or les capacités d'intervention des organisations syndicales pour défendre le monde des salariés sont complexes et limitées aux questions d'ordre social. La CGT considère que l'approche qui consiste à placer les salariés et leurs représentants à la remorque des restructurations n'est pas satisfaisante, d'autant que les représentants des salariés ont un rôle à jouer en matière de prévention et de promotion d'alternatives aux stratégies qui détruisent des emplois et des territoires. La volonté de s'inscrire dans une solidarité internationale est forte.

A quel niveau agir ? La notion de territoire est particulièrement floue, d'autant que les organisations syndicales raisonnent habituellement en termes de branches. Elles sont rarement confrontées à des périmètres reposant sur un bassin d'emplois. La transformation des stratégies d'entreprise sur les territoires a un impact sur la manière dont les organisations syndicales interviennent. Rappelons que le plan Power 8 d'EADS a été bâti à partir de la configuration même du territoire. Dans les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine, les aides publiques ont été mobilisées pour organiser le réseau des sous-traitants. Les imbrications entre les firmes et les territoires sont très étroites.

Force est de reconnaître que la connaissance de la distribution des aides publiques aux entreprises représente un parcours du combattant pour les organisations syndicales. Le nombre des dispositifs d'aides publiques est conséquent et des difficultés se présentent dès lors qu'il s'agit de suivre et d'évaluer lesdits dispositifs. La question est de savoir si l'outil statistique est en mesure de mobiliser des moyens permettant de déboucher sur une évaluation pertinente et coordonnée pour juger de l'efficacité des dispositifs.

Le territoire est un lieu de mobilisation, non seulement pour les organisations syndicales mais aussi pour les élus et les populations qui n'hésitent pas à se faire entendre pour défendre leurs emplois, l'attractivité de leur territoire, etc.

La CGT souhaite mettre en avant une approche offensive pour faire valoir la place du travail et la responsabilité des entreprises en matière de développement des territoires. Si les études d'impact sont fort intéressantes, il est regrettable qu'elles soient diffusées *a posteriori*. Une approche plus dynamique mériterait d'être privilégiée en la matière.

Les organisations syndicales sont largement sollicitées dans le cadre des concertations organisées au niveau territorial (schémas de développement économique régionaux, pôles de compétitivité, GPEC³, etc.). Ces nouveaux périmètres d'intervention qui mobilisent différents acteurs sont flous et il s'avère difficile d'y défendre une position faute de moyens, de droits, etc.

Les organisations syndicales sont convaincues de la nécessité d'engager une bataille pour pouvoir participer à l'élaboration des diagnostics et travailler sur des projets revendicatifs territoriaux. Un travail en commun mérite d'être mené. Disposer d'un outil statistique à l'écoute des revendications syndicales territoriales s'avère indispensable. L'objectif consiste à intégrer les propositions formulées pour les évaluer en commun.

Pierre MULLER

Vous avez mis l'accent sur la nécessité de permettre un partage des diagnostics, en amont des diagnostics de données.

Jean-Marc BEGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises à l'INSEE

S'agissant du rapprochement entre territoires et globalisation, mon propos sera moins théorique qu'instrumental, c'est-à-dire portera essentiellement sur ce que les outils de la statistique devraient permettre d'observer, aujourd'hui ou demain.

De façon générale, ces outils relèvent de deux grandes branches :

- l'exploitation directe de gisements de données issues des enquêtes ou des fichiers administratifs. Je mentionnerai ce qui existe ou va exister ;
- la mise en relation dans des études ad-hoc de données provenant de champs d'observation a priori et au départ différents. J'indiquerai quelques travaux emblématiques de ce type d'approche.

Mais avant de rentrer dans ces inventaires, il faut rappeler une caractéristique de départ du problème : à partir du moment où on parle de statistique « d'entreprises » on ne travaille pas dans les deux champs avec les mêmes unités d'observation :

- tout ce qui a trait *aux territoires* est associé aux unités statistiques territorialisées, c'est-à-dire les établissements ;
- à l'inverse, *la globalisation* renvoie à des entités non territorialisées : les entreprises et même le plus souvent à des « groupes internationaux ».

De cette simple dichotomie résulte déjà une difficulté majeure pour observer ou expliquer le lien entre les deux⁴,

³ Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

⁴ à partir du moment où les deux ne se recouvrent pas ; c'est-à-dire où l'on n'a pas affaire à des entreprises mono-établissements. Or, la plupart des phénomènes de globalisation touchent plutôt des grandes sociétés qui, soit ne sont pas mono-établissements en France, soit sont des filiales de groupes internationaux.

Cette difficulté peut être résolue par la disponibilité d'un répertoire qui fasse justement ce lien. Nous disposons actuellement avec le répertoire Sirène d'un répertoire inter administratif qui ne connaît que deux types d'unités : les sociétés qu'on assimile le plus souvent à des entreprises et les établissements. Mais nous n'avons pas les groupes. **La première contribution majeure de la statistique publique à notre débat dans le prochain moyen terme sera l'élaboration et donc la disponibilité pour les statisticiens d'un répertoire statistique dans le cadre du programme Resane** (théoriquement fin 2010). Il s'agira d'un répertoire complet des unités dont la statistique a besoin comprenant bien sûr les unités actuelles – sociétés ou unités légales et leurs établissements – mais aussi les nouvelles « entreprises » définies⁵ comme les divisions opérationnelles de groupes, et les groupes eux-mêmes ainsi probablement d'ailleurs que les « réseaux » de franchisés dans le commerce.

Venons à l'inventaire des **données** potentiellement utiles pour décrire les territoires. La statistique publique ne dispose pas de beaucoup d'enquêtes ni de sources administratives dont les unités statistiques soient des établissements. Seules ces enquêtes peuvent permettre de mettre en relation directement ce qu'on y observe avec le territoire :

- Dans le champ de la statistique d'entreprises classique, il existe deux enquêtes annuelles qui s'adressent directement aux établissements dans le champ de la statistique industrielle : Antipol et l'EACEI.
- Il existe également dans le champ de la statistique sociale, et plus précisément de l'emploi, les enquêtes de la DARES.
- Il y a aussi l'exploitation des sources administratives qui donnent directement ou indirectement de l'information localisée sur l'emploi avec le système d'information connu sous le nom de CLAP (Connaissance Locale de l'appareil productif) qui donne essentiellement des informations sur l'emploi local mais qui devraient être enrichies dans le courant du moyen terme par des données économiques.
- Par ailleurs, il y a les enquêtes pluri annuelles mises en œuvre dans le cadre du règlement « déchets » qui sont là encore des enquêtes auprès des établissements.
- Enfin, il peut y avoir des enquêtes à champ territorial : soit des enquêtes menées exclusivement sur un territoire (région, département), soit des extensions - généralement régionales - d'enquêtes nationales, soit des enquêtes très spécifiques que nous menons dans des conditions particulières sur les conséquences de la fermeture d'un site et où nous interrogeons les fournisseurs de l'entreprise appelée à disparaître. On est là au cœur du sujet mais on ne peut mener ce type d'enquête que sur un nombre limité de cas et uniquement s'il y a accord des partenaires sociaux ; on est donc là plus dans de la monographie que de la statistique.

Concernant les statistiques se rapportant à la globalisation, on peut mentionner les deux réalisations passées du Sessi tournées vers l'observation des échanges internationaux et leur occurrence intra-groupe ou non : enquête mondialisation de 1993 et enquête EIG de 1999 (échanges internationaux intra-groupes) qui ont donné lieu à de nombreuses études.

Par ailleurs, dans son prochain moyen terme, Eurostat compte développer un certain nombre d'outils :

- le règlement « FATS » qui se décompose en 2 parties inwards et outwards. La situation de ces règlements est un peu complexe : FATS signifie « foreign affiliates trade statistics » (statistiques du commerce sur les filiales étrangères). Inwards caractérise donc la situation des filiales étrangères en France. Nous en sommes pour l'instant à la mise en place des enquêtes pilotes prévues dans le règlement actuel qui ont pour objet d'étudier la faisabilité d'une extension du règlement actuel, en particulier à la connaissance de l'activité des groupes français à l'étranger.
- une probable enquête *ad-hoc* dans la ligne de l'enquête qui s'est appelée « international sourcing » en 2007 et que la France a réalisé en 2008 sous le nom de « enquête sur les stratégies d'internationalisation ». « L'Outsourcing » y est abordé beaucoup plus en termes de « fonctions » de l'entreprise au sens large et donc le lien avec le territoire ne peut se faire, comme signalé au début, que par l'intermédiaire d'un répertoire qui associerait fonctions (au travers des activités principales) et implantations.
- la mise en place controversée d'un répertoire des groupes européens.

En termes de réalisation franco-française, il faut enfin citer le développement de la phase 2 de Resane, c'est à dire le profilage des plus grands groupes opérant en France.

⁵ à la suite des travaux du groupe de travail du Cnis dit groupe « Salustro »

S'agissant **des études**, je souhaite citer :

- celle publiée en 2005 dans *L'économie française* par Patrick Aubert et Patrick Sillard. Il s'agit de la première tentative de chiffrage de l'identification directe des délocalisations en France sur des données individuelles. La méthodologie utilisée consistait à exploiter simultanément plusieurs types d'information (informations douanières, sur la production, sur l'emploi et sur l'appartenance des établissements à des groupes...),

- des travaux autour d'une problématique particulière qui font appel à des sources qui n'avaient pas été faites pour ça au départ : exemple C. Thévenot (internationalisation des réseaux de R&D : une approche par les relations d'entreprises ;) ou B. Nefussi (la conquête de marchés étrangers dans l'industrie chimique)... (Eco & stat n° 405-406),

- les recherches menées dans le péri SSP, en particulier par le CEPII et la DGTPE : par exemple travaux économétriques effectués par T. Mayer (communication à l'OCDE : the effects at home of initiating production abroad) (cherchant à mesurer l'impact sur les résultats des entreprises).

Pour conclure, je tiens à souligner que le rôle des statisticiens ne se cantonne pas à la production de données ou d'études. Ils sont également investis d'une mission de coordination qui peut s'exercer auprès de nombreuses structures plus ou moins publiques.

Pierre MULLER

Je vous invite à prendre connaissance d'un numéro spécial d'*Economie et Statistique* (2003) consacré à la globalisation et à la mondialisation. Plusieurs articles portent notamment sur les difficultés rencontrées pour mesurer l'attractivité des territoires.

Gérard COMBE, Délégué général du Conseil économique et social régional de Rhône-Alpes

Le Conseil économique et social régional (CESR) est composé de trois collèges (employeur, salarial et associatif). Le CESR est en mesure de mener à bien ses missions selon trois modalités : les saisines obligatoires (budgétaire, contractuelle, etc.), les saisines du président du conseil régional ainsi que les auto-saisines.

Penchons-nous sur la question de l'attractivité des territoires dans le contexte de globalisation actuel qui pourrait être illustré par la formule « pensez global et agissez localement ». Force est de constater que les territoires se trouvent, comme les entreprises, dans un environnement marqué par une forte compétition, les régions et les grandes agglomérations étant en concurrence.

Les conditions d'attractivité jouent un rôle essentiel à une échelle internationale. Les pôles de compétitivité sont notamment déterminants dans l'attractivité d'un territoire. La région Rhône-Alpes compte 15 pôles de compétitivité dont 2 à l'échelle mondiale. Il s'agit de lieux privilégiés de développement de sujets de pointe qui confèrent également à la région une visibilité internationale.

Un dispositif d'évaluation des politiques publiques est en place dans la région mais il s'avère délicat de mettre en place une mesure d'ajustement des politiques régionales aux pôles de compétitivité. Un travail est notamment en cours sur les besoins des pôles de compétitivité en formation supérieure. Cette tâche s'avère particulièrement difficile, faute d'informations à disposition.

Le CESR a identifié les besoins sur lesquels il convient de travailler pour lui permettre de conduire ses chantiers. Ainsi, il serait pertinent de mettre l'accent sur :

- le recueil d'éléments d'information sur le classement de Shanghai⁶ ;
- le suivi d'indicateurs pertinents sur la stratégie de Lisbonne, à l'instar de l'approche qui a été menée à bien dans le cadre d'une étude menée par la région Nord Pas-de-Calais et l'INSEE ;
- la réalisation d'études annuelles sur les délocalisations pour analyser les conséquences des croissances et des décroissances d'emplois dans une région donnée ;

⁶ *Classement des universités mondiales.*

- les éléments relatifs à l'économie présentielle et résidentielle.

Les outils de *benchmarking* sont également essentiels, notamment pour établir des comparaisons entre les régions.

Pour conclure, je souhaite aborder les données concernant l'environnement. Un travail conséquent a été mené pour élaborer le plan Rhône qui fait appel à des données sur le climat, la biodiversité, l'énergie, etc. En matière de transport, si un report modal vers les TER peut être constaté, les raisons d'une telle évolution restent encore assez mystérieuses.

Quant au niveau infrarégional, il y a fort à parier qu'il sera prochainement sur le devant de la scène, Eurostat ayant lancé une réflexion en vue de prendre en compte les niveaux infrarégionaux, lesquels jouent un rôle essentiel dans le cadre des nouvelles politiques.

Pierre MULLER

Sur le plan statistique, il convient de prendre des précautions lorsqu'il s'agit d'analyser les éléments liés aux indicateurs de Shanghai.

Cécile HELLE, Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, présidente de la commission développement des territoires de la ville et de la montagne, maître de conférence en géographie

Dans le contexte actuel marqué par la mondialisation, les territoires et les entreprises sont confrontés à des changements importants de leur environnement. De nouvelles stratégies sont développées et certaines entreprises se lancent dans des activités qui ne correspondent plus nécessairement à leur secteur traditionnel d'activité. En parallèle, nous assistons à l'émergence de nouveaux territoires. Le contexte est très mouvant, tant d'un point de vue économique que territorial, d'où la nécessité qu'une réflexion soit menée au niveau collectif sur les méthodes et les outils statistiques.

Les différentes vagues de décentralisation ont contribué, via le transfert de compétences, à la reconnaissance du rôle majeur joué par les régions en termes de pilotage et de coordination des politiques. Or les politiques publiques sont un vecteur essentiel pour apporter des réponses aux mutations induites par la mondialisation. Depuis le lancement de la précédente génération des contrats de plan État-région, les régions ont été amenées à tisser des liens de solidarité forts avec les territoires de projet.

Dans un tel contexte, le rôle à remplir par les régions est essentiel compte tenu du besoin croissant et innovant d'informations.

Mon propos s'articulera autour de la présentation de deux projets novateurs et collaboratifs qui ont été mis en place en PACA pour répondre aux mutations des économies contemporaines. Lesdits projets ont d'ailleurs permis de lancer une réflexion collective autour des nouveaux outils statistiques à mettre en place.

- **Les PRIDES**

Des pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire (PRIDES) ont été mis en place en PACA. Ils s'inscrivent dans le cadre des objectifs de constitution de réseaux d'entreprise pour éviter les situations d'isolement et de fragilisation des PME et des TPE. Ces pôles ont vocation à améliorer la structuration de l'économie régionale et à renforcer les PME pour créer des emplois dans des secteurs axés sur l'innovation et l'international notamment.

Mettre en place un système de suivi et d'évaluation du dispositif et des actions menées s'est rapidement révélé indispensable. L'un des volets de l'évaluation porte sur la caractérisation des entreprises impliquées dans le réseau des PRIDES, laquelle repose sur deux outils de suivi statistique (une base de données actualisée annuellement et gérée en partenariat avec l'INSEE et un outil d'exploitation des données « bilancielle » transmises au greffe du tribunal par les entreprises).

Le besoin de dépasser les possibilités offertes par les outils statistiques est devenu de plus en plus prégnant, d'où la décision de créer un organe de réflexion ayant vocation à permettre des échanges sur la question du développement économique et à élaborer des outils statistiques innovants et collaboratifs.

- **L'observatoire régional sur l'économie sociale et solidaire**

Face à la nécessité de se doter d'éléments de connaissance précis sur les spécificités des secteurs-clés qui structurent l'économie régionale, et en particulier au niveau de l'économie sociale et solidaire, un observatoire a été créé. Un outil statistique a été élaboré et permet de recueillir des données pertinentes (poids du secteur en termes d'emplois, place occupée par l'économie sociale et solidaire en PACA par rapport aux autres régions,...).

Un conseil scientifique a été mis en place pour approfondir la démarche. Il a vocation à permettre une meilleure anticipation des mutations auxquelles le secteur doit faire face et à permettre une réflexion collective sur les nouveaux outils de veille et de suivi à développer.

Ces deux exemples de projets opérationnels et coopératifs révèlent l'existence d'une réelle volonté d'anticiper les mutations que connaissent les économies contemporaines. La nécessité d'instaurer un outil d'étude et de suivi partenarial est évidente.

Pour conclure, je souhaite évoquer une démarche particulière de la région PACA, laquelle a mis en place un système de mutualisation de données spatialisées. Par ailleurs, la région PACA s'inscrit dans une approche dédiée à aider les collectivités à instaurer des plans cadastraux informatisés. Enfin, elle œuvre à la diffusion des systèmes d'information géographique au sein des collectivités territoriales.

Odile BOVAR, Responsable de l'Observatoire des territoires à la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT)

Le contexte de l'innovation a déjà été largement évoqué dans le cadre de cette table ronde. Je tiens cependant à ajouter certains éléments. En effet, la situation de déficit chronique du commerce extérieur témoigne de la perte de compétitivité de la France. S'agissant des territoires, leur exposition au commerce mondial a été estimée : environ 12 % des salariés, tous secteurs confondus, appartiennent à des établissements sous contrôle étranger, de nombreuses zones d'emploi sont concernées. Si on restreint cette estimation au secteur de l'industrie, ce taux passe à une moyenne de 40% et concerne surtout le nord et l'est du pays.

On estime que c'est l'innovation qui permettra de créer de la richesse et d'entreprendre les mutations économiques indispensables à une amélioration de la compétitivité. La marge de progrès s'avère néanmoins considérable. Entre 2002 et 2004, 42 % des entreprises en moyenne en Europe ont eu une activité d'innovation : avec 33 % d'entreprises, la France se trouve en dessous de la moyenne européenne.

L'innovation est placée aujourd'hui au cœur des politiques publiques et en particulier de celles qui concernent l'aménagement du territoire. En effet, malgré de nombreux travaux de recherche menés depuis des années, la capitalisation des résultats intégrant le rôle des territoires et leurs transferts auprès des acteurs publics, est relativement récent. Les pouvoirs publics et l'Europe incitent les régions à mettre en place des stratégies régionales d'innovation. Elles s'appuient, dans leurs principes, sur les enseignements tirés de ces travaux. De façon très schématique, il s'agit de reconnaître l'efficacité des « effet d'agglomération » et aussi la nécessité de nouer des coopérations, même à distance, pour diffuser ou capter plus efficacement les connaissances. Il a été aussi démontré que les voies permettant d'entrer dans le processus d'innovation sont diverses, d'où la nécessité de construire des stratégies régionales différenciées reposant sur des diagnostics spécifiques.

L'Observatoire des territoires, dans le cadre d'une étude, propose une grille d'analyse qui permet d'analyser la situation des régions en fournissant quelques repères, certes trop globaux, utiles à la connaissance de la diversité des trajectoires empruntées par les régions par rapport à l'économie de la connaissance. L'importance de la concentration spatiale est soulignée, elle favorise les externalités de connaissance. Il convient également d'analyser l'équilibre qui existe entre la recherche privée et la recherche publique sur un territoire donné. L'analyse de l'articulation entre les capacités de production

et les capacités de recherche s'avère riche d'enseignements quand on les met en relation avec la production de brevets, indicateur, certes imparfait, de la production technologique.

Enfin, l'aspect relatif aux ressources humaines ne doit pas être négligé (niveau de qualification, mobilité de la main d'œuvre) et la communication entre les acteurs producteurs d'innovation s'avère primordiale, notamment pour être en mesure de dégager des externalités.

S'agissant des besoins statistiques, quatre pistes importantes méritent une attention particulière. Il convient de :

- développer la connaissance territorialisée des processus d'innovation (input et output) et de la localisation des ressources humaines et financières ;
- disposer d'éléments territorialisés dans le cadre des enquêtes d'innovation ;
- mettre en place des éléments d'observation permettant une évaluation des politiques des pôles de compétitivité (identification des entreprises impliquées, coopération entre les acteurs de la recherche, etc.) ;
- travailler sur des éléments de connectivité, de coopération à partir de fichiers bilocalisés (brevets, programme de recherche, par exemple) pour permettre le partage des connaissances entre territoires ; la production des uns pouvant devenir la ressource des autres (idée de processus d'innovation).

Pour conclure, soulignons qu'il est primordial que la notion d'innovation soit élargie aux services. De nombreux acteurs territoriaux attendent des progrès dans ce domaine.

Débat

Dominique THIERRY, vice-président de France Bénévolat

Le cahier des charges initial faisait allusion aux interrelations entre les entreprises et les organismes, ce qui inclut largement le monde associatif. Si chacun reconnaît que les associations sont un acteur incontournable en matière de solidarité locale, il est regrettable que si peu d'éléments de connaissance soient disponibles sur le champ associatif, et en particulier sur le bénévolat. Il me semble important de s'intéresser à l'économie réelle. Il serait appréciable que des données soient collectées dans les cinq ans à venir pour disposer d'éléments de comparaison au niveau de l'économie totale afin de ne pas se cantonner aux données relatives à l'économie marchande.

Un représentant de l'AFPA

La question de la structure des qualifications et des compétences n'a pas été évoquée, ce que je juge surprenant dans un contexte de recomposition des secteurs d'activité au niveau mondial. La question de l'évolution de la population en termes de compétences et de qualification professionnelle au niveau local mérite d'être posée.

Benoît ROBIN, représentant FO au Cnis

La nécessité d'améliorer l'évaluation des politiques publiques a été soulignée. Il me semble important de progresser sur la mesure des aides et de tenir compte de l'ensemble des dimensions existantes. Le rôle et la place des services publics méritent notamment d'être pris en considération car ils sont liés à l'attractivité des territoires.

Michel LEGRAND, ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable

Il a largement été question de mondialisation sans qu'une seule référence au tourisme n'ait été effectuée alors que les données relatives au tourisme revêtent un caractère primordial pour les territoires. N'oublions pas que le tourisme est une source de revenus conséquente pour ces derniers.

Par ailleurs, Gérard COMBE a évoqué les notions d'économie présentielle et résidentielle, ce qui me semble être une approche pertinente. Selon moi, le sujet de la dépense publique est également déterminant pour un territoire.

Pierre MULLER

Je tiens à préciser que cette table ronde n'avait pas vocation à aborder toutes les dimensions statistiques liées aux territoires.

Philippe CUNEO, Secrétaire général du Cnis

Les besoins d'information des entreprises françaises sont considérables, d'autant que ces dernières souffrent d'isolement. Les entreprises expriment souvent le souhait d'améliorer leur connaissance des marchés, au niveau territorial comme au niveau des produits. Or, au niveau français comme européen, le contexte est marqué par une dynamique de réduction de la charge qui pèse sur les entreprises, ce qui implique la réduction de la charge de collecte statistique.

En tant que statisticien, je me trouve face à un paradoxe : les entreprises souhaitent-elles que la charge de collecte soit allégée, ce qui se traduira par une perte des données sur les petits exportateurs, ou souhaitent-elles avoir une meilleure connaissance de leur marché ?

Catherine MERCIER

Pour commencer, je tiens à revenir sur la notion d'attractivité qui s'avère assez ambiguë. Odile BOVAR a évoqué la notion d'exposition des territoires, laquelle est pertinente car elle véhicule une idée de risque.

Certaines politiques publiques, très élaborées, ont pour objectif de permettre le développement et l'accroissement de l'attractivité de la France comme territoire pour les capitaux, les touristes, etc. Cette notion de développement de l'attractivité doit se traduire par un développement des capitaux étrangers. Or la France est très bien placée, dans la compétition mondiale, en termes d'attractivité des capitaux étrangers.

En contrepartie, il est normal que le nombre d'entreprises qui passent sous capitaux étrangers augmente, ce qui se traduit par une augmentation de l'exposition au risque.

S'agissant du secteur du tourisme, force est de reconnaître que l'analyse économique dudit secteur n'est pas aisée. Le secteur touristique est affiché comme un secteur d'excellence. Or la réalité n'est pas si simple : le nombre de micro-entreprises est incommensurable, ces entreprises sont très volatiles et très concurrentielles, l'offre est pléthorique à l'échelle mondiale, le manque de professionnalisation du secteur est réel, etc. Personnellement, je suis favorable à une structuration d'éléments de connaissance sur l'activité touristique afin que des données plus précises, plus scientifiques et moins complaisantes puissent être disponibles.

Gérard COMBE

Le secteur associatif est cher au CESR. Le conseil régional de Rhône-Alpes a lancé une politique dédiée au secteur associatif. Au moment d'élaborer un dispositif d'accompagnement adéquat de ladite politique, le CESR a été confronté au problème de l'information et de la connaissance. Six mois supplémentaires ont été nécessaires pour collecter des données, aucune base n'étant disponible à l'époque.

Une réflexion de fond a été engagée par le CESR sur le secteur associatif, en partenariat avec des chercheurs.

Catherine MERCIER

Je tiens à apporter des éléments de réponse à Philippe CUNEO. Si la simplification administrative est urgente, celle-ci doit néanmoins être sélective. De nombreux éléments superflus méritent d'être

abandonnés mais toutes les informations liées au cœur de l'activité et à ses enjeux en termes de marché doivent être conservées et qualifiées, y compris – et surtout – pour les TPE.

Pierre MULLER

Je tiens à souligner qu'aucune avancée notable ne s'est produite en matière de qualification.

Nicole RONDEAU

Compte tenu des transformations en cours (fusion Assedic-ANPE, etc.), force est de constater que les politiques de l'emploi deviennent de plus en plus localisées. Avec l'instauration de l'« offre raisonnable d'emploi », il convient de s'interroger sur la manière dont seront gérées les questions de promotion de l'emploi dans un territoire donné, délimité par un périmètre correspondant à deux heures de transport.

III. Table ronde n°2 : Territoires et nouveaux modes de vie

Jean-Luc HELLER, Chef du département des études et des statistiques locales au Ministère de l'Intérieur

Je suis actuellement responsable, au sein du ministère de l'Intérieur, du service statistique traitant des données sur les collectivités locales et il m'appartient aujourd'hui de présider nos débats. Il s'agira également pour moi d'en faire la synthèse.

L'exercice qui nous est proposé aujourd'hui est un exercice intermédiaire. De fait, il ne s'agit ni d'une journée d'étude classique, ni d'une réunion formelle de la formation statistiques régionales et locales. Il nous faudra néanmoins recueillir les besoins des utilisateurs et les confronter aux réponses que peut apporter le système statistique public. En outre, il nous faudra définir des orientations et établir des priorités pour le programme à moyen terme 2009-2013, sans pour autant adopter le formalisme des réunions du Cnis. Chacun pourra tenter, bien évidemment, de proposer une approche prospective.

Notre champ est celui des nouveaux modes de vie, dans leurs impacts et leurs liaisons avec les territoires. De fait, la problématique est bien celle des « nouveaux » modes de vie. La réflexion devra porter notamment sur les enjeux de la mobilité et les formes qui se cachent derrière le mot : mobilité résidentielle, mobilité dans le travail, etc. Il s'agira ainsi d'interroger l'articulation entre les territoires et les échelles, avec en point de mire une réflexion sur l'équité territoriale et la qualité environnementale.

Nous nous situons, du reste, dans le contexte d'un accroissement du rôle des politiques publiques locales. Du fait de l'accélération des mesures de décentralisation, mais également du fait des dynamiques propres à l'action des collectivités, en réponse au développement des nouveaux modes de vie. Dans ce domaine, il s'agira d'identifier les facteurs mis en œuvre, de faire la part des choses entre les effets de mode et les tendances durables et d'appréhender les besoins qui en découlent en matière de statistiques. L'enjeu sera notamment de déterminer l'échelon territorial pertinent, à plus forte raison compte tenu de l'impossibilité pour le système statistique public de disposer d'une information exhaustive à tous les niveaux.

Je propose que nous procédions à un premier tour de table avant de laisser la parole à la salle. Il appartiendra ensuite à nos intervenants de réagir aux remarques qui auront été formulées.

Nous entendrons dans un premier temps Claire Guiheneuf, directrice de l'agence d'urbanisme de Brest, et Nicolas Portier, délégué général de l'Assemblée des Communautés de France. Tous deux représentants d'institutions consommatrices de données et proches du niveau local – l'intercommunalité mobilisant par ailleurs près d'un quart des dépenses et de l'investissement des communes.

Francis Vandeweege, questeur de la CFDT au Conseil économique et social, ainsi que Bernard Brillet, coordinateur du collège Environnement et Aménagement durable au ministère de l'écologie, de

l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT), nous livreront ensuite un point de vue plus transversal, en lien notamment avec la dimension environnementale et le développement durable.

Martine Mespoulet, professeur de sociologie à l'université de Nantes, nous proposera ensuite la restitution d'un séminaire sur les besoins en matière d'information statistique des collectivités locales, avant que Stéfan Lollivier, directeur des statistiques démographiques et sociales de l'Insee, ne fasse le point sur les réponses envisagées par le système statistique public et en particulier par l'Insee.

Claire GUIHENEUF, Directrice de l'agence d'urbanisme de Brest

Le rôle d'une agence d'urbanisme est de préparer la décision des élus locaux, en amont des projets et de la planification. Pour ce faire, la liste des besoins en études, en observation et donc en données des collectivités et des agences s'avère interminable. Je focaliserai donc mon intervention sur trois thématiques auxquelles sont associés des besoins considérables et urgents, en matière de statistique et de consolidation des données. Ces sujets sont tous liés à l'évolution de la planification et à la mise en place des schémas de cohérence territoriaux, dans le contexte d'une évolution des usages et d'un redéploiement des espaces de vie. Ainsi, la nouvelle ville, telle que pratiquée par les citoyens, s'inscrit dorénavant dans des périmètres élargis, infra et parfois inter départementaux. Le besoin d'information est d'autant plus impératif que les élus s'engagent à travers les schémas de cohérence territoriaux à définir des objectifs parfois quantifiés, et à les évaluer. Des indicateurs de suivi à la hauteur des enjeux couverts par les politiques territoriales devront être mis en place.

En premier lieu, il convient d'aborder la question des déplacements. Dans ce domaine, les comportements évoluent rapidement. De fait, l'élargissement des espaces de vie s'accompagne d'une diversification des modes de transport, dont il est nécessaire de suivre l'évolution. Les schémas de cohérence territoriaux ont notamment pour ambition de conduire à une meilleure organisation du service public des transports, en vue de réduire l'usage de la voiture. Dès lors, se pose la question des sources disponibles pour en mesurer l'impact. Aujourd'hui, l'Enquête Ménages Déplacements demeure complexe et coûteuse. En outre, elle ne constitue pas un outil de suivi régulier et suffisamment fin de l'évolution des comportements. Les informations concernant les déplacements domicile-travail contenues dans les DADS s'avèrent, quant à elles, peu accessibles au niveau communal et non disponibles à un niveau plus fin. Le recensement de la population, enfin, soulève plusieurs interrogations. Quelles seront les données exploitables et quelle en sera la fiabilité ?

Le second questionnement porte sur l'usage des sols. Deux approches sont aujourd'hui privilégiées. La première repose sur une observation de l'évolution des prix du foncier. Nous y travaillons avec la Direction Générale des Services Fiscaux. Cependant, je ne suis pas certaine de la pérennité de cette source, ni de notre capacité à la mobiliser dans la durée au niveau local. Qui plus est, cette source ne recouvre que le foncier ayant muté, nous sommes donc sur une analyse du flux. La seconde approche repose sur une observation des usages à proprement parler du foncier. La mesure de l'évolution de l'occupation des sols demeure un enjeu fondamental dans le cadre des schémas de cohérence territoriaux. Néanmoins, l'observation à partir de photos aériennes s'avère complexe, onéreux et parfois insuffisamment fiable à petite échelle. Or le littoral, les zones humides et autres espaces sensibles nécessitent un suivi particulièrement fin. Du reste, le suivi de l'occupation du sol recouvre un ensemble de problématiques telles le suivi du foncier agricole, le suivi du foncier bâti, le suivi des espaces naturels, etc. Nous aurons besoin de données de qualité dans ce domaine.

La troisième problématique est celle ayant trait à l'environnement. De fait, les schémas de cohérence territoriaux engagent les collectivités à suivre les questions environnementales. Or les indicateurs existants demeurent très hétérogènes, voire en décalage par rapport aux enjeux. L'obligation faite de mettre en œuvre des « plans climat », par exemple, impose d'envisager le développement d'outils permettant de réaliser le bilan énergétique des territoires.

Nicolas PORTIER, Délégué général de l'Association des communautés de France

Si je ne suis pas un grand technicien de la statistique, je suis en revanche un grand consommateur d'études. De plus, je mesure, au contact des élus et des présidents de communautés, l'état des savoirs et des ressources disponibles pour conduire les politiques publiques et répondre aux

obligations légales. L'intercommunalité est à la fois en charge de Projets de Territoires et d'un certain nombre de documents stratégiques qui recouvrent les champs qui viennent d'être évoqués. En outre, l'idée d'intercommunalité est évolutive. Des lois sont en effet en préparation, notamment pour renforcer l'adéquation de l'intercommunalité avec les véritables bassins de vie ou avec les aires urbaines, ce qui impose de redéfinir ces concepts en leur conférant davantage de robustesse. Il s'agira de constituer ainsi des références pour optimiser les périmètres intercommunaux.

Dans ce contexte, tous les éclairages permettant de repérer les pratiques de vie et les solidarités locales – et par là-même les nœuds de problèmes et d'enjeux – contribuent à redessiner les bassins de vie. La chose se complique à l'approche des grandes métropoles dont les réseaux sont complexes. Néanmoins, tous les éclairages s'avèrent précieux. Ces derniers permettront ensuite de fonder les arbitrages politiques sur les périmètres d'action et de solidarité appropriés. Au-delà des enjeux politiques, ces arbitrages ont trait à la préservation d'une certaine équité dans le financement des services publics.

Un certain nombre de grandes problématiques se dessinent par ailleurs. Ces dernières coïncident généralement avec les interrogations du moment. L'explosion des mobilités, dans leur caractère polymorphe, est ainsi au premier rang des préoccupations ; se multiplient également les déplacements fractionnés ou décalés dans le temps qui interrogent les élus locaux et intercommunaux, notamment quant à leurs choix en matière de développement d'infrastructures, d'innovation technologique ou d'articulation entre les transports collectifs.

En matière de logement et d'utilisation du foncier, nous traversons actuellement un moment charnière. De fait, la recomposition des ménages et la transformation des attentes ont été très peu anticipées. En conséquence, de nombreux marchés locaux sont aujourd'hui tendus, alors même que certaines offres en décalage avec les besoins ne trouvent pas preneur. Ceci illustre la nécessité de renforcer notre capacité d'analyse des marchés locaux de l'habitat, *a fortiori* dans le cadre du processus de décentralisation. Afin de remplir leurs obligations et de garantir le droit opposable au logement, les acteurs locaux devront disposer d'une connaissance plus fine et plus prospective des besoins en habitat.

Dans la continuité du Grenelle de l'environnement, le manque d'éclairage sur les marchés fonciers, la destination des espaces et les effets de spéculation s'avère également préoccupant. Du reste, le législateur, dans le cadre de la loi Grenelle 2, s'apprête à durcir les attentes vis-à-vis des schémas de cohérence territoriaux, à renforcer les capacités de prescription sur l'urbanisme et à rehausser les objectifs en matière de gestion du sol, des espaces et des formes urbaines. Nous sommes, de fait, à la veille de transformations importantes.

La transformation des modes de vie est également liée au renouvellement des équipements collectifs. Au delà du débat sur les finances locales, les politiques locales de programmation des investissements doivent être éclairées par une meilleure connaissance des attentes, des consommations et des pratiques. Compte tenu de la diversification des pratiques culturelles et sportives, l'adaptation des appareils statistiques pose question.

Au-delà de la notion très générale de développement durable, il conviendra par ailleurs de tenir compte des obligations faites aux acteurs locaux dans des domaines concrets. Le suivi des consommations de déchets, par exemple, nécessitera de disposer d'une information territorialisée, non pas exercer pour un contrôle sur les comportements des ménages mais pour envisager les plans de sensibilisation et de prévention appropriés. S'agissant des enjeux climatiques ou énergétiques, il s'agira de donner de la consistance aux outils de suivi – aucune ingénierie ne permettant aujourd'hui de réaliser des bilans carbone territorialisés et fiables.

A titre personnel, je plaide également pour une rénovation des outils d'analyse de la cohésion sociale, au-delà des critères économiques et de l'évaluation des politiques publiques. Il s'agira notamment de prendre appui sur un certain nombre d'expériences européennes, en intégrant des critères tels que l'encadrement social des populations, l'accès aux services publics, la densité associative, etc.

L'intercommunalité requiert, en dernier lieu, des outils d'agrégation des comptes. Dans ce domaine, l'imbrication grandissante des outils et des flux nous prive d'une visibilité suffisante sur la localisation des dépenses, ainsi que sur la mobilisation des recettes fiscales. En dépit de la nécessité d'organiser

la péréquation nationale, nous demeurons aveugles quant aux ressources et aux charges véritables des communes et des acteurs locaux.

Jean-Luc HELLER

Outre l'enjeu d'une redéfinition des territoires autour des notions de territoires d'action et de territoires de solidarité, nous percevons l'importance d'une meilleure prise en compte des différents aspects des modes de vie – c'est-à-dire des dimensions culturelles, sportives, etc. Dans ce domaine, l'attention portée à l'individuel ne simplifie pas les réponses du système statistique.

Francis VANDEWEEGHE, Questeur du Conseil économique et social, au titre de la CFDT

Je suis membre du Conseil économique, social et environnemental, ainsi que de la section d'aménagement du territoire et de l'économie régionale. J'ai également été vice-président du Conseil économique et social du Nord-Pas de Calais, chargé de la prospective, de l'évaluation et de l'aménagement du territoire. Mais je suis avant tout syndicaliste, représentant de la CFDT.

Il a été longuement question des statistiques utilisées par les collectivités. Or les élus locaux ne sont pas les seuls acteurs de la démocratie et du développement. Au-delà des nouveaux modes de vie, les nouveaux modes de gouvernance renforcent la nécessité pour certains acteurs de disposer d'une meilleure information statistique.

Les revendications syndicales, par ailleurs, ne reposent pas uniquement sur le ressenti des salariés. Celles-ci doivent être construites autour d'éléments fiables et incontestables au moment de la négociation. La statistique publique conserve une mission de service public dans ce domaine. Les règles observées par la statistique publique apportent en effet un gage de confiance.

A ce stade, il convient également d'insister sur l'émergence du dialogue social territorial. De fait, la négociation s'installe de plus en plus au niveau des territoires.

Il est vrai que l'information statistique territoriale est insuffisante. En outre, la décentralisation de l'appareil statistique rencontre des difficultés. Ainsi, les CRIES⁷ sont encore trop peu nombreux. En dépit des progrès réalisés, l'organisation et le suivi dans le temps des données demandent par ailleurs à être améliorés. De même, il existe peu de protocoles autorisant les comparaisons interrégionales, voire transfrontalières. Le périmètre de la statistique territorialisée pose également question. En effet, il est parfois nécessaire d'aller au-delà de la définition administrative des territoires. Ainsi, l'impact d'un équipement tel que l'aéroport de Roissy CDG ne saurait être évalué sans l'apport de données sur l'ensemble des territoires régionaux et communaux qu'il recouvre. Enfin, l'utilisation des statistiques nécessite la diffusion d'une culture.

S'agissant des nouveaux modes de vie, il semble que les approches démographiques et économiques soient encore privilégiées. Ainsi, nous disposons aujourd'hui de davantage de données sur les conséquences économiques du vieillissement de la population que sur ses effets sociaux. En outre, il conviendrait d'appréhender aussi les conséquences du social sur l'économique, plutôt que d'en revenir toujours au déterminisme de l'économique. Il s'agirait notamment d'évaluer l'impact économique du dialogue social, ou encore les aboutissants réels de la ségrégation scolaire. Il semble donc nécessaire de mettre en place des indicateurs plus nombreux et relevant d'approches plus diversifiées.

Il a par ailleurs été fait mention des fonctionnements nouveaux et des mobilités nouvelles. Qu'en est-il cependant de la mobilité des richesses ? Cette dimension demeure peu explorée. Or le déplacement des ressources a des conséquences importantes sur la mise en œuvre des politiques. Il conviendrait d'obtenir des données plus précises sur ce point.

Pour ce qui est du développement durable, j'évoquerai trois pistes de réflexion. Tout d'abord, il semble nécessaire d'opérer un rééquilibrage de la production statistique, afin de couvrir efficacement chacun

⁷ *Comités régionaux pour l'information économique et sociale.*

des trois piliers du développement durable. Les bilans environnementaux devront par ailleurs être étoffés, à plus forte raison compte tenu de la volonté, semble-t-il, du législateur de faire porter prochainement la charge de la preuve sur les projets portant atteinte à l'environnement. Les projets devront ainsi être justifiés par l'absence de solution plus respectueuse de l'environnement, d'où la nécessité de disposer d'outils de mesure et d'évaluation. Enfin, il conviendra de faire porter les analyses sur les trois piliers du développement durable, y compris dans leurs interactions. Il s'agira ainsi de croiser les entrées économiques, environnementales et sociales.

Bernard BRILLET, Inspecteur général au Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Le MEEDDAT est un ministère inédit dans son périmètre et dans les enjeux qu'il recouvre. Sa vocation est en effet de répondre à une demande sociétale, en conjuguant les perspectives à court terme et à long terme, ainsi que les enjeux globaux et locaux. De fait, ce ministère a davantage été conçu dans une logique de service que dans une logique d'infrastructure. Le MEEDDAT est constitué de grandes directions générales thématiques – relevant des ministères de l'écologie, de l'énergie et de l'équipement – ainsi que de directions générales intersectorielles. En outre, des organismes systémiques ont été forgés tels que le Commissariat général au développement durable.

Pour le MEEDDAT, le territoire constitue un lieu d'intégration et de mise en cohérence pour les solidarités intergénérationnelles et spatiales. A l'issue du Grenelle de l'environnement, de nouveaux enjeux sont toutefois apparus. Ces derniers sont au nombre de neuf :

- inventer une croissance responsable fondée sur de nouveaux modes de production, de consommation et de déplacement, ainsi que sur une compétitivité nouvelle en matière écologique ;
- faire de la France un champion de la lutte contre le changement climatique par une économie décarbonée (transport, télétravail, bâtiment, etc.) ;
- poursuivre le développement de nouveaux modes de production et de consommation (recyclage, exemplarité des achats publics, les approches par services se substituent aux immobilisations matérielles, etc.) ;
- développer une ville durable (création d'un référentiel, régénération des SCOT et des PLU, réflexion sur les mobilités ainsi que sur les sécurités) ;
- sauvegarder la biodiversité et la qualité des milieux (responsabilité environnementale, identification des ressources en matière de biodiversité) ;
- faire de nos territoires des lieux d'application des démarches de développement durable (développer la connaissance et les approches systémiques transversales, construire des orientations stratégiques à différentes échelles, développer les démarches d'adaptation au changement climatique) ;
- maîtriser les conséquences des risques naturels et réduire les risques technologiques et sanitaires (prévenir les risques industriels et naturels, identifier les aléas et les vulnérabilités) ;
- renforcer la compétitivité des territoires ;
- mettre la société en mouvement (convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, gouvernance à cinq⁸, promotion du développement durable).

Pour faire face à ces enjeux, des systèmes d'information complémentaires devront être mis en place, en vue de permettre notamment une observation plus précise de l'occupation physique des sols et de la thermographie des bâtiments. Des modèles numériques de terrain de grande précision devront également être créés, de même qu'un système de comptabilité du carbone additif sur les différents territoires.

⁸ *Rapport Plancher sur la « gouvernance à 5 » issu du Grenelle de l'Environnement.*

Dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme, l'accent devra être mis sur la connaissance de l'évolution du foncier, ainsi que sur les éléments devant permettre l'élaboration des plans climat territoriaux.

S'agissant des transports, la connaissance des transits de marchandises, des flux de matières dangereuses, des consommations de carburant et des émissions de CO₂ devra être étendue à l'échelle régionale et locale.

En matière d'évaluation des politiques publiques, il s'agira d'avancer dans l'élaboration des indicateurs du développement durable, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

Il conviendra par ailleurs de poursuivre le géoréférencement des données, de façon à en améliorer la qualité et la disponibilité. Les informations devront en effet pouvoir être exploitées sur des périmètres variables (éco-systémiques, économiques ou administratifs), tout en demeurant comparables. En outre, il s'agira de constituer les bases de données historiques nécessaires au suivi des cinétiques et des engagements correspondants. La compatibilité des systèmes devra par ailleurs permettre le croisement des données et le développement d'analyses systémiques. Les outils d'observation devront quant à eux s'étendre de l'approche visuelle à l'approche satellitaire. Il s'agira, enfin, de réduire le coût et d'accroître l'accessibilité des données, notamment sur la mobilité et l'accès aux services libéralisés.

En conclusion, j'ajouterai que la connaissance des activités et des pressions s'exerçant sur les ressources naturelles permettra de veiller au respect des engagements nationaux et internationaux, de construire des analyses prospectives et d'élaborer des réponses en matière de qualité de vie.

Jean-Luc HELLER

La définition d'un échelon territorial pertinent semble être perçue par l'ensemble des acteurs comme une nécessité, de même que la prise en compte de l'imbrication des trois piliers du développement durable. Je constate également que les collectivités locales ne sont pas les seuls demandeurs de données statistiques localisées.

Martine MESPOULET, Professeur de sociologie à l'Université de Nantes

J'ai préparé mon intervention sur la base des matériaux enregistrés lors d'un séminaire organisé à Nantes, depuis 2006, qui a porté sur la production et l'utilisation des données statistiques en région. Ce séminaire a la particularité de réunir des chercheurs, ainsi que des acteurs territoriaux. Un colloque a par ailleurs été organisé dans la continuité de ce séminaire, sur le thème « Chiffres et territoires ».

Les participants au séminaire ou au colloque ont fait part de leur difficulté à saisir les mutations sociales et leurs implications aux différents échelons territoriaux. J'insisterai également sur les besoins les plus couramment exprimés, ainsi que sur les contraintes posées par l'utilisation des fichiers administratifs.

Les collectivités territoriales expriment le besoin de disposer d'outils pour appréhender le changement dans les mobilités ou en matière d'emploi. L'accent est également mis sur le caractère multidimensionnel de la pauvreté qui suscite des attentes méthodologiques fortes. Il en va de même pour l'analyse des facteurs de la précarité ou des conséquences du vieillissement de la population.

D'autres questionnements sont liés plus directement aux modes de vie et portent notamment sur la vie associative, les loisirs, les pratiques culturelles, etc.

Des besoins apparaissent également en lien avec des problématiques transversales telles la cohésion sociale, l'environnement ou l'innovation. Les attentes portent notamment sur la mise à disposition d'outils de prospective et d'évaluation.

S'agissant de l'utilisation des sources administratives, les acteurs locaux soulignent les difficultés induites par le formatage des fichiers de gestion. De fait, le raisonnement en termes de stocks

empêche l'appréhension des flux, notamment dans le cadre de l'observation des dispositifs. Les parcours individuels – à savoir, les entrées et sorties des différents dispositifs – ne peuvent ainsi être suivis. Qu'il s'agisse d'interroger les parcours de formation, d'emploi ou d'insertion professionnelle, le besoin de données longitudinales se fait sentir. Dans ces conditions, les acteurs locaux sont demandeurs d'une aide méthodologique pour bâtir des indicateurs de suivi et d'évaluation dans le temps. Ceci pose néanmoins la question de l'articulation entre les fichiers et de l'interopérabilité. Du reste, l'individualisation des politiques et des prises en charge renforce la nécessité de suivre les parcours.

Parallèlement, il a souvent été signalé que les systèmes d'information gérés et produits dans le cadre de dispositifs particuliers ne s'articulent pas entre eux et ne permettent pas une utilisation des données en continuité. Le fait que les fichiers ne recouvrent, en définitive, que les usagers des dispositifs et non les personnes qui en sont exclues a par ailleurs été pointé.

Ces réflexions aboutissent à une demande de partage des données – l'Insee étant souvent évoqué comme l'institution la mieux à même d'assurer une coordination, en dialogue avec les collectivités territoriales.

Les participants au séminaire ou au colloque ont par ailleurs insisté sur la nécessité de raisonner à plusieurs échelles, en fonction des niveaux de décision : de la métropole au quartier, voire au micro-quartier. En outre, certaines catégories non-homogènes devront être déconstruites, par exemple afin de permettre une meilleure appréhension de la diversité des familles monoparentales. Au-delà des données sur l'habitat social, il s'agira également de recueillir des informations sur le parc immobilier privé et de mieux rendre compte des mutations du foncier.

Certains ont également exprimé le souhait d'aboutir à une meilleure prise en compte des conditions de vie des ménages. Les demandes portent notamment sur les mutations patrimoniales, qui semblent essentielles à l'évaluation des niveaux de précarité, en milieu urbain comme en milieu rural.

L'accent a été mis, bien évidemment, sur la difficulté de mener des études comparatives à partir de zonages différents. L'enjeu est de permettre au système statistique public de s'adapter à l'évolution des territoires, afin d'en saisir les dynamiques.

En dernier lieu, j'insisterai sur le besoin avéré de données mais aussi d'outils méthodologiques pour mener des études comparatives entre territoires et progresser dans la mise en place de certaines mesures.

Jean-Luc HELLER

A ce stade, il convient de souligner les enjeux associés à l'étude des flux, ainsi qu'à la compréhension des situations individuelles. La question de l'organisation et de la gouvernance des systèmes d'information a également été posée, avec en point de mire la nécessité d'un suivi dans le temps de données comparables et partagées. Les difficultés rencontrées dans l'exploitation des sources administratives soulèvent, quant à elles, de nombreuses interrogations.

Stéfan LOLLIVIER, Directeur des statistiques démographiques et sociales de l'Insee

Il m'appartient de faire un état de l'offre, en réaction aux demandes qui viennent d'être exprimées. J'exclurai cependant le champ des études – l'Insee n'exerçant un monopole, de fait, que sur la production de données. Je compléterai mon propos par quelques observations personnelles.

Le fait est que la statistique avance « à pas lent ». Néanmoins, l'objectif a été fixé, dans le cadre du prochain programme à moyen terme, d'aboutir à une couverture de l'ensemble du territoire. L'accent sera mis notamment sur les DOM – l'Insee ne disposant d'aucune compétence sur les COM, hors dénombrement de population.

Dans le cadre du prochain exercice de recensement de la population, la mise en place d'enquêtes associées sera expérimentée. Ceci pourrait ouvrir la voie à la mise en œuvre, avec et pour les collectivités territoriales, d'enquêtes portant sur des thématiques locales. Il s'agirait notamment d'interroger les domaines du handicap et de la dépendance.

Nous avons déjà beaucoup investi, dans le cadre du précédent moyen terme, sur l'utilisation des données administratives. Le prochain programme devrait donner lieu à la production de statistiques localisées sur le marché du travail et les salaires, notamment par le biais des DADS. Il s'agira également de décliner au niveau territorial la constitution de statistiques sur les revenus, en particulier compte tenu de la nécessité de bâtir des indicateurs de pauvreté dans le cadre de la mise en place du RSA. Ceci supposera d'associer des fichiers sociaux aux fichiers fiscaux. Du reste, la connaissance des prestations dont les ménages sont bénéficiaires demeure parcellaire et limitée aux prestations d'État.

Nous progressons également dans la connaissance territorialisée des phénomènes de délinquance. S'agissant des trajectoires, nous mettons progressivement en place un panel qui devrait permettre de proposer un certain nombre d'éclairages à l'échelle territoriale, concernant la démographie et les revenus. Dans ce domaine, les questions ayant trait au respect de l'anonymat et de la confidentialité sont toutefois complexes à gérer.

Pour ce qui est de la cohérence dans la fourniture d'informations, il convient de souligner que les mêmes variables n'ont pas nécessairement les mêmes contenus ni les mêmes définitions d'un territoire à l'autre. Il s'agira donc, dans le cadre du prochain moyen terme, de construire des indicateurs cohérents à tous les niveaux territoriaux. Ceci suppose le recours à des données administratives ainsi qu'à des technologies statistiques adaptées.

A plus longue échéance, nous envisageons également la constitution d'un répertoire du logement, au-delà du répertoire des immeubles localisés (RIL). Il s'agira de concevoir un outil qui permette d'analyser l'évolution du parc immobilier. Toutefois, ceci nécessitera des investissements lourds tant la fourniture d'informations localisées est insuffisante. Si l'investissement est retenu, le recensement de la population ainsi que les données administratives devront être mobilisés en cohérence.

J'ai bien conscience que le panorama général que je viens de dessiner ne répond pas à chacune de vos préoccupations. Cependant, il convient de faire la part des choses entre la fourniture de données localisées et la production d'études sur les données localisées. De fait, la production d'études ne relève pas exclusivement de l'Insee. S'il appartient à l'Insee de proposer des outils et des méthodes, il serait quelque peu malsain que l'Insee se voit conférer un monopole sur la pensée économique.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la production de données statistiques mobilise des coûts très importants. C'est pourquoi, il conviendra d'établir des priorités. Ainsi, les propositions relatives aux statistiques régionales et locales devront être mises en balance avec d'autres.

Jean-Luc HELLER

Ceci montre qu'un certain nombre d'outils sont en chantier et que certaines anticipations sont à l'œuvre. Je retiendrai également la distinction faite entre données et études. Du reste, la demande a semblé porter précisément sur les questions de méthode et de formation. S'agissant de la coordination générale, la demande semble s'adresser naturellement à l'instance de coordination de la statistique publique.

Débat

Robin DEGRON, Magistrat des Comptes détaché au sein du corps des administrateurs civils du ministère en charge du développement durable

Je souhaiterais tout d'abord préciser que l'IFEN a été refondue dans le nouveau service de l'observation des statistiques du Commissariat Général au Développement Durable (MEEDDAT).

S'agissant du périmètre fluctuant de l'intercommunalité, je souhaiterais faire observer qu'un rapport de la Cour des Comptes, datant de 2005, a pointé les incohérences de la construction intercommunale. Sur le plan statistique, il me semble périlleux de « courir » après des périmètres variables et fortement évolutifs. Il pourrait être intéressant, au contraire, de s'appuyer sur des périmètres objectifs tels les bassins de vie, à même de constituer des références stables.

Dans le prolongement de l'intervention de Bernard Brillet, je souhaiterais également insister sur la nécessité de rompre avec les logiques centralisées, en particulier dans le champ du développement durable. Il s'agira à l'avenir de s'appuyer sur les acteurs déconcentrés que constituent dorénavant les DREAL.

Hélène JACQUET-MONSARRAT, DIACT

L'équité en matière de distribution des services et la capacité des territoires à répondre aux pratiques des populations demeurent parmi les préoccupations permanentes pour la DIACT.

En matière de santé, l'enjeu est de proposer, au bon moment, des outils adaptés à la demande des populations. Le projet de réforme hospitalière et les dispositions relatives aux patients, à la santé et aux territoires s'articulent autour de deux concepts : les pôles locaux de santé et les territoires de santé. Cependant, le projet de loi, dans sa rédaction actuelle, ne fournit aucune précision sur le maillage territorial de ces éléments. Il appartiendra ainsi aux Agences Régionales de Santé de définir le rayonnement des pôles et des territoires. Comment l'outil statistique pourra-t-il, dans ce cadre, accompagner les décideurs et se positionner comme un acteur de la veille ou de l'évaluation du service rendu ?

Dans le domaine du tourisme – composante essentielle du développement local et du PIB national – la pérennité des enquêtes s'avère nécessaire. Il est ainsi fondamental d'assurer un suivi dans le temps du comportement des touristes. Les travaux réalisés sur la base d'une enquête mensuelle de la SOFRES ont mis en évidence, sur une période de 10 ans, la prépondérance du tourisme de proximité. Cette tendance lourde concentre l'attention de l'ensemble des opérateurs. C'est pourquoi, la statistique publique doit pouvoir accompagner, au-delà des politiques publiques et économiques, l'engagement différencié des opérateurs, en fonction de l'évolution des mobilités.

L'offre de services, enfin, connaît des transformations considérables, tant au niveau organisationnel qu'au niveau de l'articulation entre les acteurs publics et privés. Dans ce contexte, il importe de disposer des éléments statistiques permettant de définir la meilleure implantation possible des différents services, en fonction de la densité des espaces. Trois questionnements découlent de cet enjeu.

- Que peut apporter l'outil statistique dans l'examen et le choix des meilleures localisations d'investissements publics ou privés ?
- Comment identifier la ou les mailles pertinentes pour répondre aux attentes des populations ?
- Comme le système statistique doit-il se définir, compte tenu de la disparition d'un certain nombre d'outils ?

Claudine PADIEU, ODAS

L'ODAS utilise l'observation partagée comme vecteur d'amélioration des politiques publiques. Je souhaiterais insister sur la nécessité de mettre en regard l'équilibre coût/qualité et la finalité des outils, à savoir l'amélioration des politiques publiques. L'apport de la statistique publique, et notamment de l'Insee, dans la structuration des enquêtes demeure incontestable. Cependant, les enquêtes administrées par les professionnels de l'Insee représentent un coût très élevé pour les collectivités locales. Or les collectivités territoriales parviennent parfois avec des « bouts de ficelles » à réunir des informations, certes de moins bonne qualité, mais qui suffisent à produire des orientations globales pour les politiques locales.

Frédéric BOCCARA, MEEDDAT

Je souhaiterais revenir sur le thème de la cohérence. Celle-ci impose de produire des données comparables et d'observer une certaine régularité dans le rythme des collectes. Il s'avère également nécessaire de produire une vision d'ensemble des phénomènes, tout en retraçant la contribution de chaque territoire. Aujourd'hui, les dispositifs d'enquêtes demeurent trop disparates, en particulier dans le domaine des transports. Les problématiques sous-jacentes ont trait à la formation, à la diffusion des

informations et de la culture statistique, aux moyens mis en œuvre et à la répartition des rôles au sein du système statistique.

La localisation des services statistiques se trouve être également un enjeu majeur. En effet, l'éclatement des sites, notamment le projet de délocalisation de la statistique publique à Metz, risque de compliquer les choses.

La synthèse des données conserve, par ailleurs, toute son importance. Il appartient, de fait, à la statistique publique de proposer une vision synthétique des phénomènes. Ceci pose la question de l'indépendance de la statistique publique. Du reste, le rôle de la statistique publique me semble être davantage d'éclairer le débat démocratique et l'élaboration des politiques, que de veiller simplement au respect de certains objectifs.

S'agissant des dépenses des collectivités territoriales, je souhaiterais faire observer qu'en se focalisant sur les dépenses par fonction, nous ne parviendrons pas à cerner les charges financières réelles des collectivités.

Enfin, je souhaiterais insister sur la nécessité d'appréhender l'articulation entre les modes de vie et l'activité sur les territoires. Pour ce faire, il s'agirait de considérer la notion de « sites d'activité », au-delà de la notion « d'établissements ».

Francis VENNAT, Insee Poitou-Charentes

Les territoires ne sont pas des objets figés. En outre, les territoires administratifs ou d'action peuvent développer entre eux des projets structurants. Il existe aussi des territoires de fait économiques et sociaux. Ceux-ci sont plus difficiles à définir mais s'avèrent tout aussi importants à observer.

S'agissant des nouveaux modes de vie, l'analyse des trajectoires au sein des dispositifs et dans le cadre de la mobilité nécessite de construire des séries dans la durée. Il en va de même pour constater les évolutions et les dynamiques. Du reste, l'observation des crises et des mutations économiques revêt une importance particulière, ce qui pose la question de la réactivité de la statistique publique dans le cadre du programme à moyen terme.

En tout état de cause, nous travaillons avec les collectivités locales pour évaluer l'impact des politiques publiques. Dans cette optique, l'absence de systèmes d'information suffisamment élaborés – c'est-à-dire permettant d'établir des comparaisons – constitue une source structurelle de déficits, de même que la distribution insuffisante des compétences.

Il s'agira également pour le système statistique public de répondre de manière plus structurée, dans le cadre du moyen terme 2009-2013, aux attentes de collectivités locales en matière d'évaluation des impacts du vieillissement de la population sur les personnes, les solidarités familiales ou encore les flux de consommation et de production.

En ce qui concerne les acteurs territoriaux, qu'en est-il des entreprises ? De fait, celles-ci se trouvent au croisement des mobilités et des mutations. En outre, la question est celle de l'irrigation des territoires.

Sophie ZANA, Observatoire départemental du Conseil Général de Seine-Saint-Denis

Nous intervenons à un échelon très inférieur à celui de la région et nous ne rencontrons pas les mêmes difficultés. En outre, notre échelle de temps est différente. Dès lors que l'Insee n'est pas en mesure de fournir certains éléments, nous nous devons de « bricoler » pour répondre aux sollicitations publiques et politiques. Dans ce contexte, je souhaiterais que les institutions pourvoyeuses de données nous associent davantage à leurs travaux. Les statisticiens seraient d'ailleurs surpris des résultats que nous sommes capables d'obtenir. Les acteurs locaux pourraient ainsi se montrer moins « râleurs » dans leurs relations avec les institutions statistiques.

Yves FREVILLE

Peut-être conviendrait-il de consolider également les données en fonction de la population diurne d'un territoire, afin de mieux rendre compte de la structure globale des lieux d'emploi ? N'y aurait-il pas un moyen d'exploiter les DADS en ce sens ? Il s'agirait ainsi d'affiner la connaissance des lieux d'activité au sein des territoires, ce qui pourrait s'avérer précieux au moment de répartir certains financements.

Pascal FUCHS, Conseil Général des Hauts-de-Seine

L'analyse des parcours est essentielle, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du RSA. Des progrès devront être également réalisés dans l'observation de la dépendance et du handicap. Pour ma part, j'accueille comme une bonne nouvelle la mise en place des enquêtes associées aux grandes enquêtes nationales de l'Insee. Néanmoins, la complexité et le coût de ces démarches demeurent importants, ce qui pose la question de l'équité.

Adrien FRIEZ, MEEDDAT

Les Enquêtes Ménages Déplacements constituent un bon exemple d'encadrement méthodologique et de coordination des initiatives locales – l'objectif étant d'apporter des garanties sur le plan méthodologique. Toutefois, il est vrai que ces démarches sont coûteuses. A l'avenir, il s'agira d'affiner la connaissance en redescendant depuis le niveau national.

Du reste, la décentralisation a placé sous la responsabilité des départements un certain nombre de routes autrefois nationales, ce qui perturbe la remontée des informations depuis les stations de comptage. Ceci illustre la nécessité d'une coordination renforcée.

Louis de GIMEL, Insee

Existe-t-il une structure permettant aux collectivités locales et aux institutions nationales de discuter du rôle de chacun dans la production de données statistiques ?

Claire GUIHENEUF

Il me semble important de souligner que les SCOT se déclinent à l'échelle infradépartementale.

S'agissant des transports, il semble indispensable que les collectivités locales puissent étayer leurs décisions avec des éléments à leurs niveaux. Il conviendra donc d'aller au-delà des bassins de vie.

Par ailleurs, je confirme que les acteurs locaux sont demandeurs de données, ainsi que de méthodes. En outre, les collectivités locales ont besoin d'échanger sur les problématiques communes auxquelles elles sont confrontées. La question demeure celle du lieu et du mode de discussion approprié.

Francis VANDEWEEGHE

L'accent a été mis sur la nécessaire prise en compte du développement des relations systémiques. Or la statistique demeure relativement cloisonnée. Il conviendra d'engager une réflexion sur ce thème.

Pour ce qui est des périmètres, il s'agira d'envisager la production de données pouvant être agglomérées à façon.

L'utilisation de la statistique nécessite, quant à elle, la diffusion d'une culture. De même que nous ne partageons pas une véritable culture de l'évaluation, nous ne partageons pas encore une culture de la statistique. Au-delà de la formation technique des acteurs, il conviendra de mener une politique de sensibilisation.

Nicolas PORTIER

Les périmètres de collecte devront être affinés, d'autant plus que les territoires d'action deviennent évolutifs par nature. De fait, les structures intercommunales sont amenées à se transformer. En outre,

on observe un phénomène de dissémination périurbaine. Dans ce contexte, il s'agira d'identifier les bassins de vie correspondant aux espaces interstitiels.

Du reste, la démocratie est aujourd'hui structurée autour des lieux de résidence nocturne. Or les pratiques bi-résidentielles se développent ; de même que l'éclatement des lieux de travail et de consommation. Si l'intercommunalité permet d'approcher la connaissance de ces phénomènes, il s'agira tout de même de construire des méthodes robustes et consensuelles d'analyse regroupée. Faudra-t-il pour cela transcender les frontières départementales ou régionales ? Le débat est complexe. En tout état de cause, nous avons besoin de données fines au niveau communal, voire au niveau infracommunal – quitte à les consolider par la suite.

S'agissant des services, je considérerais comme un point positif que les territoires, et notamment les territoires de santé, soient définis non pas par le haut (*a priori*) mais dans le cadre d'une approche décentralisée, voire régionalisée.

Les pôles de services, quant à eux, posent la question de la transformation des économies. De fait, nous évoluons de plus en plus vers une économie d'interfaces et de services. Qui solvabilisera cette économie et comment s'effectuera la répartition des richesses ? Nous avons besoin d'outils d'analyse dans ce domaine.

En ce qui concerne le dialogue social territorial, j'estime que nos progrès sont insuffisants. Les conseils de développement, par exemple, constituent de véritables lieux de représentation de la société civile. Ces structures, en se nourrissant des travaux statistiques, devraient faire vivre davantage le débat public.

Stéfan LOLLIVIER

Pour ce qui est des enquêtes associées au recensement de la population, il demeure essentiel de conserver le même questionnaire sur l'ensemble des territoires, ce qui implique un réel effort de coordination entre les collectivités locales. Dans cette optique, le Cnis semble pouvoir constituer un lieu de discussion approprié.

IV. L'essentiel des travaux de la matinée

1. Territoires et globalisation de l'économie

Pierre MULLER

Ma synthèse balayera les considérants conceptuels et théoriques sur lesquels la table ronde s'est appuyée, avant de revenir sur les priorités dégagées par les participants. En dernier, j'aborderai la question de la coordination statistique.

a. Les considérants conceptuels et théoriques

La globalisation n'est pas un phénomène nouveau. En outre, il s'agit d'un processus complexe, aux multiples facettes. De fait, ce sont les firmes qui pilotent et orientent la globalisation, notamment à travers leurs décisions de restructuration, de localisation et d'investissement. Les mutations que connaissent les secteurs et les territoires trouvent donc leur origine dans les stratégies mises en œuvre par les entreprises. Du reste, la globalisation creuse les écarts entre les entreprises – chacune se positionnant différemment par rapport au phénomène.

En retour, la globalisation influence les modes d'organisation et de développement des entreprises. Celles-ci doivent en effet s'adapter en permanence aux contraintes de la globalisation, dans leurs relations entre elles, dans leurs capacités d'innovation et de recherche, ainsi que dans l'évolution du spectre de leurs activités.

L'accélération de la globalisation connaît trois directions : l'implication de tous les secteurs d'activité, la contraction des temps et la diversification des réponses apportées par les entreprises.

Dans ce contexte, le territoire se trouve au confluent de la dialectique entre firmes et processus de globalisation. Les stratégies des entreprises s'enracinent ainsi dans des territoires particuliers, dotés d'équipements, d'infrastructures et de capacités distinctes. Les collectivités locales, et à travers elles les territoires, deviennent donc des acteurs à part entière de la globalisation. Dans le même temps, les territoires s'avèrent influencés en profondeur par la globalisation.

Au cœur de la problématique de l'articulation entre territoires et globalisation, se trouve la notion d'attractivité, dont les dimensions tendent à se diversifier et à se complexifier.

b. Les priorités en termes de développement statistique

La statistique publique a su prendre en compte et intégrer progressivement le développement et la complexification des phénomènes de globalisation. Pour autant, des progrès restent à accomplir, notamment en vue d'appréhender de manière plus satisfaisante l'articulation entre la globalisation, les stratégies des firmes et l'attractivité des territoires.

Cinq priorités se dégagent dans la poursuite de cet objectif.

- Développer et affiner les outils permettant d'observer, lorsque cela est pertinent, la localisation des entreprises, des facteurs de production et des processus d'innovation, dans leurs liens avec la compétitivité des appareils productifs locaux.
- Se donner les moyens d'une véritable observation statistique des phénomènes de délocalisation et de leur impact sur les territoires.
- Enrichir l'observation statistique des nouvelles formes d'organisation et de coopération entre les différents acteurs, dans leurs relations avec les territoires.
- Mieux cerner sur le plan statistique la façon dont les territoires et leurs systèmes productifs s'inscrivent dans la globalisation (secteurs innovants, niveaux de qualification, échanges de biens et services, transferts de capitaux, relations financières et technologiques avec l'extérieur).
- Développer les indicateurs de l'attractivité des territoires, en apportant notamment un éclairage sur les pôles de compétitivité.

Ces priorités sont, du reste, traversées par un besoin de statistiques rapides et réactives. Il s'agira également de pouvoir disposer d'un suivi régulier, au-delà des constats.

c. La coordination statistique

Afin que ces axes de développement prennent réellement corps, la statistique publique ne pourra compter uniquement sur ses propres forces. Des coopérations et des partenariats devront être mis en œuvre, en vue de mobiliser les bases de données nécessaires, à des niveaux suffisamment fins. Des organismes tels les Chambres de Commerce, la Banque de France et les différents acteurs de l'innovation devront être mis à contribution. Au-delà des moyens, une meilleure appréhension statistique de la globalisation, dans ses interactions avec les territoires, ne saurait être envisagée sans une coordination renforcée, portant sur un spectre d'acteurs élargi.

2. Territoires et nouveaux modes de vie

Jean-Luc HELLER

La seconde table ronde était amenée à faire abstraction de ce qui concernait l'activité, pour se concentrer sur les modes de vie. Nous avons eu confirmation que ce champ renvoyait à des politiques

publiques nombreuses, différenciées et s'exerçant à des niveaux variés. Les conséquences de l'acte 2 de la décentralisation ont ainsi été évoquées, de même que les activités courantes des collectivités locales – celles-ci demeurant totalement inscrites dans les territoires et recouvrant des dimensions aussi diverses que l'associatif et les réseaux sociaux. Cela étant, la demande émanant des autres partenaires à l'échelon local a également été intégrée.

Un certain nombre de points ont été abordés par la table ronde que je vais tenter de synthétiser. Certains n'ont, du reste, pas été approfondis, renvoyant le débat à d'autres lieux.

Il a tout d'abord été fait référence aux spécificités des deux territoires que sont l'Outre-mer et l'Île-de-France.

Dans le domaine de la santé, les problématiques du vieillissement de la population mais aussi des déplacements pour l'accès aux soins, de l'implantation des établissements de santé et de la carte sanitaire ont été abordées. Ce sujet a, du reste, été largement débattu lors d'une précédente rencontre organisée par le Cnis, en association avec l'ADF.

L'apport des futures enquêtes associées au recensement a par ailleurs été salué. L'approfondissement des thématiques à l'échelle nationale et la satisfaction des besoins locaux ont été pointés comme des enjeux importants.

Des besoins ont également été exprimés quant à la connaissance des dépenses publiques territorialisées. Plusieurs intervenants ont ainsi émis le souhait de pouvoir disposer d'une vision décomposée par fonction de la dépense publique, tout en confirmant l'intérêt porté à l'équilibre général des finances locales.

Deux thématiques en particuliers ont fait l'objet de nombreuses contributions. En premier lieu, l'accent a été mis sur la nécessité de mieux appréhender les différentes formes de la mobilité : de la mobilité résidentielle aux déplacements quotidiens (travail, culture, loisirs, services, etc.). Ces questions ont été abordées sous des angles variés, en lien avec les politiques locales, l'organisation des territoires, les pressions exercées, la gestion de l'espace, etc. Globalement, la demande a porté davantage sur la mesure des flux, au-delà de l'observation des stocks. L'appréhension des parcours et des caractéristiques individuelles a également été pointée comme une nécessité.

En second lieu, les thématiques du logement et de la gestion de l'espace ont, elles aussi, été discutées. Dans ce domaine, des demandes fortes ont été exprimées quant à la connaissance de l'évolution du foncier à des niveaux extrêmement fins. La question des espaces sensibles a également été abordée. Plus généralement, l'exploitation statistique des données fiscales est apparue comme un des chantiers devant être engagés dans le cadre du programme à moyen terme. A ce jour, certains gisements de données fiscales demeurent difficiles d'accès – d'autres nécessitant d'importants efforts de mise en forme.

La notion de « territoire de référence » a par ailleurs suscité de nombreuses interrogations. Une contradiction est apparue entre, d'une part, la nécessité de disposer d'un zonage permanent et stable – c'est-à-dire autorisant des comparaisons et pouvant servir de référence dans le cadre des politiques publiques – et, d'autre part, la nécessité de prendre en compte l'extrême variété des territoires sur lesquels l'attention se porte aujourd'hui. A cet endroit, la dimension environnementale a traversé le débat, à travers les notions de zones humides, de bassins versants, de corridors écologiques, etc. L'axe de zonage a alors semblé devoir aller au-delà des concepts administratifs et des échelles actuelles. Du reste, le géoréférencement des données devrait être à même de résoudre les termes de cette contradiction.

La dernière réflexion a porté sur la gouvernance générale du système statistique public. Au-delà de la production de données, l'accent a été mis sur l'articulation entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux (comparabilité, suivie dans le temps, etc.), ainsi que sur la coordination des acteurs (interopérabilité, utilisation des sources administratives, etc.). Des besoins concrets ont par ailleurs été exprimés en termes d'accompagnement, de formation, d'appui méthodologique et d'acculturation. Deux observations ont permis de soutenir ces orientations : l'une mettant en regard le coût et l'utilité des opérations statistiques (institutionnelles ou locales) ; l'autre illustrant la nécessité de discuter dans un cadre précis du rôle de chacun des opérateurs.

3. Observations complémentaires

Robin DEGRON

La thématique du développement durable ayant été longuement abordée, je souhaiterais à nouveau insister sur le rôle des DREAL. Celles-ci ont vocation à constituer un pivot dans la construction des statistiques du développement durable, en articulation avec les structures régionales et les services déconcentrés de l'État.

Paule LAIDEBEUR, Pôle pilotage et perspective du département du Nord

La seconde table ronde a également permis aux départements d'exprimer le souhait d'être davantage associés à la construction des indicateurs nationaux et locaux.

Marc ESPONDA, Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise

De nombreux échanges ont porté sur les notions d'entreprise, d'innovation et de compétitivité. Qu'en est-il du besoin de données sur « l'économie présenteielle » – approche développée par Laurent Davezies – c'est-à-dire sur l'ensemble des revenus irrigant les territoires.

Muriel GAVORET, DRE Bretagne

Je souhaiterais signaler que des plateformes d'échange de données ont été mises en place dans un certain nombre de régions, en lien avec les différents services de l'État et les collectivités locales. En Bretagne, l'initiative s'avère prometteuse. La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie y a, du reste, été associée. Cela étant, il conviendrait d'aider les structures régionales à établir des partenariats au niveau national.

Jean-Pierre DUPORT

Il conviendrait davantage de parler de chambres consulaires, afin d'associer tout autant les Chambres de Métiers que les Chambres d'Agriculture.

Pierre MULLER

La question des statistiques liées à l'économie résidentielle a effectivement été abordée. L'enjeu n'est toutefois pas apparu comme décisif – la table ronde étant davantage axée sur le thème de la globalisation et des territoires.

S'agissant des chambres consulaires, je souhaiterais préciser que les Chambres de Commerce et d'Industrie disposent de données particulièrement riches qui pourraient concourir davantage à la connaissance des appareils productifs au niveau local. Des systèmes d'enquêtes ont notamment été mis en place dans certaines régions, sur des aspects directement liés à la globalisation tels l'innovation.

Jean-Luc HELLER

La question du partage des systèmes d'information avec les départements a été longuement discutée lors de la rencontre organisée par le Cnis et l'ADF à Nantes. Le thème du développement durable – particulièrement présent dans nos échanges – fera l'objet d'une prochaine rencontre, planifiée le 22 octobre 2008.

En tout état de cause, la seconde table ronde a été amenée à envisager la distinction entre espaces de vie, de résidence, de production, de consommation, de loisirs, etc. Deux enjeux sont apparus à cet endroit, à savoir l'appréhension des modes de vie dans toutes leurs dimensions et la nécessaire monétarisation des différents flux. L'exploitation statistique des données fiscales a notamment évoquée.

Jean-Pierre DUPORT

Il appartiendra, de fait, aux acteurs locaux de convaincre les SGAR de réunir l'ensemble des partenaires. Si les SGAR n'apportent pas les réponses souhaitées, il conviendra d'en référer à la DIACT. En tout état de cause, il ne faudra pas attendre la publication de directives pour prendre des initiatives.

Muriel GAVORET

De fait, le SGAR de Bretagne assure la maîtrise d'ouvrage et copilote avec le Conseil Régional le projet de plateforme de partage de données en Bretagne.

Jean-Pierre DUPORT

Dans le prolongement de l'évolution récente des directions régionales de l'Insee, la statistique publique devra construire et animer des réseaux de partenaires de l'appareil statistique au plan régional.

V. En réponse : les grandes orientations à moyen terme de la statistique publique

Bernard MOREL, Chef du département de l'action régionale à l'Insee

L'exercice auquel je me livre est d'autant plus délicat que les tables rondes ont été riches d'observations et d'interrogations. Je propose néanmoins de présenter un premier panorama de la réponse apportée par la statistique publique à travers son programme à moyen terme. Ce ne sont pour l'heure que des propositions qui pourront être revues par le secrétariat du Cnis, avant leur présentation devant l'assemblée plénière.

1. Le contexte de l'offre de statistiques régionales et locales au début du moyen terme

Le système statistique public va récolter le fruit des investissements lourds consentis dans le cadre du moyen terme précédent. Nous devons ainsi nous habituer à bénéficier chaque année d'informations finement localisées et actualisées. Nous pourrions, d'abord dès 2009, nous appuyer sur la nouvelle formule du recensement de la population. En outre, l'utilisation plus experte des fichiers administratifs aura permis de renouveler en profondeur le dispositif d'estimation de l'emploi localisé (ESTEL) – celui-ci venant compléter le dispositif CLAP⁹ avec des nomenclatures fines. De même, la BPE¹⁰ connaîtra une diffusion systématique à partir de 2009.

D'ici 2013, plusieurs autres chantiers d'envergure seront poursuivis parmi lesquels : le recensement général de l'agriculture de 2010, la constitution d'une base d'élèves par le ministère de l'éducation, la refonte du système d'enregistrement des permis de construire et de mise en chantier (SITADEL), l'enquête logement de 2011. D'autres seront lancés pour des échéances à plus long terme comme le rapprochement entre les fichiers sociaux et fiscaux permettant de localiser plus finement les revenus disponibles, la création d'un répertoire des logements, la restructuration matricielle du répertoire des entreprises autour des notions d'établissements, d'entreprises et de groupes. Vis-à-vis des DOM-COM, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail du Cnis consacré à ce champ.

2. Les principaux axes de progrès

Des progrès sont attendus dans cinq grands domaines qui correspondent à des enjeux de politiques publiques ou à des évolutions fortes de la société.

⁹ *Connaissance locale de l'appareil productif.*

¹⁰ *Base permanente des équipements.*

Nous ne sommes pas allés au bout de la réflexion sur la connaissance des disparités sociales dans le cadre des groupes de travail du Cnis présidés par messieurs Freyssinet (analyse des niveaux de vie et des disparités) et de Foucauld (mesure du chômage et des formes d'emplois). Dans ce cadre, la dimension régionale et locale n'a pas été véritablement abordée. Il s'agira de prolonger la réflexion dans cette direction.

La territorialisation des dépenses publiques nécessitera par ailleurs des efforts de consolidation – au-delà de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail du Cnis présidé par Yvon Ollivier – dans le cadre d'une approche fonctionnelle.

Le troisième domaine recouvre les choix résidentiels, les comportements de mobilité et l'évolution du foncier aux différents niveaux territoriaux. Un groupe de travail du Cnis présidé par Francis Cuillier se penche aujourd'hui sur des thèmes connexes, en travaillant sur la mesure de la localisation des activités et des populations. En outre, de nouveaux indicateurs de l'étalement urbain devront être établis dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions du Grenelle de l'environnement.

L'impact de la mondialisation sur les activités au niveau local est également un champ essentiel de connaissance et d'observation pour lequel les attentes sont extrêmement fortes comme l'ont confirmé les conclusions de la table ronde de la matinée consacrée à ce thème.

Le thème du développement durable, enfin, nécessitera la mise au point d'indicateurs appropriés.

A ce stade, il convient d'envisager les limites de la localisation des informations statistiques. Il serait en effet illusoire de vouloir, un jour, disposer de « tout », « partout ». A mesure que des acteurs de plus en plus nombreux interrogent le système statistique public, les demandes apparaissent de moins en moins uniformes. La distribution des compétences permet néanmoins d'identifier un certain nombre de problématiques et de grands territoires. Au niveau des régions, des grandes agglomérations ou des pôles de compétitivité, s'enracinent des interrogations d'ordre économique. Le niveau départemental, quant à lui, demeure central, en particulier dans le cadre de l'analyse des disparités et des cibles de l'action sociale. Les bassins d'emplois, de même que les bassins de vie et les aires urbaines constituent les échelles d'analyse pertinentes pour les marchés locaux de l'emploi ou les questions d'accessibilité aux services. La politique de la ville est par ailleurs gourmande de données sur les quartiers. Il existe, enfin, des zonages plus naturels, comme les périmètres d'exposition aux risques, qui échappent à toute caractérisation *a priori*. Dans ce contexte, il sera nécessaire de mettre en place un système d'information qui fournisse une information pertinente à ces différents niveaux.

Par ailleurs, il serait souhaitable de mettre en regard le coût de chaque nouvelle opération avec son utilité. Il s'agirait ainsi de vérifier trois critères relevant de trois notions différentes : l'intérêt scientifique, l'utilité pour la décision publique et la faisabilité (en lien avec le coût). L'objectif serait de fixer certaines limites pour conserver tout leur sens aux indicateurs, sans pour autant réduire le champ des variables mobilisées. Du reste, il n'est parfois pas nécessaire de mener une enquête excessivement lourde pour obtenir, le cas échéant par extrapolation, des ordres de grandeur et répondre ainsi à certains besoins. La mise en œuvre de cette logique permettrait, me semble-t-il, de mieux cerner l'économie d'ensemble du système statistique public de données régionales et locales, tout en définissant des objectifs adaptés aux différents territoires. Une réflexion pourrait être engagée sur ce thème.

3. Les principaux défis à relever

Le premier des trois grands enjeux qui traverseront le moyen terme est celui de la cohérence et, par extension, celui de comparabilité. De fait, la multiplicité des acteurs et des sources renforce la nécessité de disposer d'outils partagés par tous, qu'il s'agisse de nomenclatures, de concepts, de méthodes ou d'indicateurs. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine social. Du reste, nous avons déjà ressenti ce besoin à l'occasion du colloque organisé à Nantes. Au-delà de la nécessité de proposer des définitions communes, se pose par ailleurs la question des zonages. Dans ce domaine, le chantier incontournable demeure celui de l'actualisation des zonages d'étude de la statistique publique, dans le prolongement naturel des travaux du groupe de travail présidé par Francis Cuillier. En dernier lieu, il s'agira d'élargir l'horizon des comparaisons au niveau européen. De fait, la comparabilité se conçoit de plus en plus à l'échelle européenne.

Le second enjeu majeur est celui de l'accessibilité. La mise à disposition de données toujours plus nombreuses devra s'accompagner d'une réelle autonomisation des utilisateurs de la statistique publique, *a fortiori* compte tenu de la complexification des systèmes. Dans cette optique, il s'agira d'accompagner les utilisateurs dans la connaissance, l'utilisation et l'appropriation des sources, en distinguant le grand public, des professionnels. Le grand public devra pouvoir trouver les catégories simples qui permettent de répondre aux interrogations les plus communes ; les professionnels devront pouvoir trouver les outils nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités au niveau local.

Le troisième enjeu qui caractérisera le moyen terme est celui du géoréférencement. L'utilisation croissante des fichiers administratifs comportant des adresses et le perfectionnement des référentiels d'adresses sont autant d'opportunités qu'il nous appartiendra de saisir. L'ambition nourrie est qu'à l'horizon 2013, une maille de base puisse être reconstituée par le géoréférencement des données statistiques, avec pour objectif de permettre l'agrégation des données en fonction des périmètres considérés. Il s'agirait, dès 2009-2010, de définir les zones de référence à même de rassembler les différentes sources statistiques, avant d'établir, d'ici 2013 une nouvelle méthode systématique de géoréférencement des statistiques publiques, un « carroyage », facilitant les utilisations selon des zonages adaptés aux différentes politiques.

4. La coordination du système statistique public et les partenariats

Le terme de « coproduction » a été évoqué à maintes reprises. De fait, le système statistique public ne pourra pas s'investir seul. Le terme est certes nouveau mais devrait caractériser la période à venir. Le moyen terme 2009-2013 devrait permettre la mise en œuvre concrète du système d'information partagé imaginé en 2005, domaine par domaine, partenariat après partenariat.

Un groupe de travail a déjà été constitué, en partenariat avec l'ADF, pour envisager cette étape au niveau départemental. Au niveau national, le thème pourra être abordé dans le cadre de la formation statistiques régionales et locales du Cnis. Au niveau régional, l'enjeu sera d'améliorer la qualité des échanges entre producteurs et utilisateurs de statistiques locales, avec le souci de parvenir à trouver des solutions au moindre coût. Il s'agira de mettre en œuvre des formes efficaces de coordination et d'échange. Tout en faisant le bilan des expériences menées au sein des CRIES, il conviendra ainsi de relancer et d'organiser la coordination régionale. Les directions régionales de l'Insee et les services statistiques des différents ministères auront dans ce cadre leur rôle à jouer.

Débat

Alain JACQUOT, MEEDDAT

Je souhaiterais souligner que l'accessibilité peut parfois se heurter aux règles du secret, en particulier lorsqu'il est question d'exploiter les fichiers fiscaux. Or les politiques de l'habitat sont de plus en plus gérées au niveau local. La demande d'information des départements et de ceux qui assument une compétence en matière de logement porte donc sur des volumes de plus en plus importants. Cependant, le livre des procédures fiscales, dans sa partie législative, précise que toute information collectée par l'administration fiscale dans le cadre de sa mission est couverte par le secret. Un certain nombre d'exceptions ont été énoncées, notamment au bénéfice des services statistiques ministériels et de l'Insee. Il demeure toutefois impossible aux services statistiques ministériels de transmettre un certain nombre de données individuelles aux collectivités locales ou aux EPCI. Nous avons des contacts réguliers avec la DGF. Quoi qu'il en soit, cette question nous dépasse dans la mesure où elle relève du domaine législatif. Ceci interroge le caractère « sensible » des données collectées par l'administration fiscale. Ne pourrait-on pas envisager des assouplissements en la matière ?

Yvonick RENARD, MEDEF

Bernard Morel a déjà fait allusion à une série de limites et je l'en remercie. Du point de vue des entreprises, il existe un conflit ancien entre finalité et finesse. Il s'agirait dorénavant, en matière de statistiques économiques, de prendre en considération les différents niveaux de compétence. A ma connaissance, la politique monétaire n'est pas du ressort des communes, de même que la politique en matière de concurrence ne relève pas des régions. La modification des règles en matière de retraite

ne relève pas non plus de l'échelon territorial. Le partage des données ne saurait donc se faire indépendamment du découpage des compétences. Cette problématique précède celle du secret.

Eric VALIN, représentant de la CFTC au CNADT

Il est à craindre que les utilisateurs produisent des interprétations subjectives ou orientées des statistiques mises à disposition du grand public. Dans ce contexte, un rappel à un minimum de déontologie ne serait pas inutile. Du reste, ne doit-on pas redouter que l'instrumentalisation des statistiques par certains nous conduise à vivre dans une société où tout le monde suspectera tout le monde d'utiliser à son profit les statistiques officielles.

Jean-Marc BEGUIN

Dans le cadre de la mise en place d'un répertoire des entreprises intégrant les notions d'établissements et de groupes, aucune information ne saurait être communiquée à d'autres qu'aux statisticiens.

Bernard MOREL

La question du secret est présente dans nos réflexions et fait l'objet de négociations avec les producteurs d'informations. Du reste, nous avons su surmonter ces difficultés dans d'autres domaines, sous le regard de la Cnil.

Jean-Pierre DUPORT

Nous ne devons pas oublier que les collectivités locales et territoriales sont aujourd'hui dotées de compétences générales et/ou spécialisées. La limite des compétences de chacun devra donc être un des éléments du débat sur l'accessibilité des données. Les besoins diffèrent d'un territoire à l'autre et il conviendra de prendre en compte les situations exceptionnelles.

VI. Un éclairage sur les orientations au niveau européen sur les statistiques régionales et locales

Roger CUBITT, Chef d'unité à la Commission européenne, Eurostat

Je suis actuellement responsable des statistiques régionales et locales au sein de la Commission Européenne. J'ai également en charge le développement du système d'information géographique de la Commission.

J'ai été rassuré, ce matin, par le fait que plusieurs mots clés aient été prononcés qui rejoignent nos préoccupations à l'échelle européenne. De fait, tous les pays européens, ainsi que la Commission Européenne, partagent les mêmes difficultés.

Ma présentation a pour but d'apporter un éclairage sur les travaux d'Eurostat en matière de statistiques régionales et urbaines, ainsi que sur les champs sur lesquels nous serons amenés à travailler dans les prochaines années.

1. Le champ d'application des statistiques régionales européennes

Eurostat collecte régulièrement des données régionales auprès des offices statistiques nationaux, dont l'Insee. Les données manquantes sont estimées, compte tenu de la nécessité d'obtenir des données en provenance des 27 pays membres. Nous assurons également les développements méthodologiques destinés à rendre nos informations comparables, en vue de satisfaire les besoins des utilisateurs que constituent les directions générales de Bruxelles. Mon service répond ainsi aux sollicitations de la Direction générale de la Politique régionale et de la Cohésion. Il nous faut aussi

sensibiliser les utilisateurs aux informations disponibles au niveau européen. Nous avons fait des progrès en ce sens, à travers la mise à disposition gratuite de données sur internet.

Les données régionales sont à la base de la politique de cohésion – celles-ci doivent donc demeurer indépendantes et objectives. Il convient en outre de mesurer les impacts réels des politiques régionales – celles-ci étant tout de même financées à hauteur de 347,41 milliards d'euros pour la période 2007-2013. De fait, la Commission – et plus particulièrement la DG REGIO – demeure le premier utilisateur de nos statistiques. Les données que nous fournissons servent ainsi à la sélection des régions éligibles, de même qu'aux évaluations ex-post. En outre, les programmes nationaux pour l'utilisation des fonds de cohésion sont négociés bilatéralement par la Commission et les pays membres. Ces programmes utilisent de plus en plus nos données.

La base de données REGIO recouvre un nombre de domaines parmi lesquels la démographie, l'environnement, l'agriculture, etc.

Parmi les demandes d'Eurostat, il convient de faire la distinction entre celles relevant d'actes juridiques et celles résultants d'accords bilatéraux (*gentlemen's agreements*). L'ensemble des actes juridiques sont répertoriés et disponibles à l'adresse suivante :

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-RA-07-024/EN/KS-RA-07-024-EN.PDF

Les instituts statistiques nationaux constituent pour nous des partenaires essentiels. Les informations transmises sont ensuite traitées par des cellules thématiques. La validation méthodologique est effectuée au sein de ces cellules. Une dernière validation est assurée dans le cadre de la base de données de production interne. Les informations intègrent ensuite la base de données « statistiques régionales ».

La classification régionale NUTS existe depuis 35 ans, mais depuis 10 ans elle sert comme base pour les fonds structurels. Elle favorise les classifications institutionnelles en fonction des divisions administratives. Pour l'heure, il n'existe, de fait, aucune région fonctionnelle. La classification repose sur une hiérarchisation à trois niveaux. Depuis 2003, cet outil fait l'objet d'un règlement de l'Union Européenne.

Les objectifs du règlement NUTS sont d'établir des critères pour la définition des régions et de définir des règles claires pour les modifications futures. Il s'agit ainsi de garantir la stabilité de la classification dans le temps, compte tenu du fait que, dans certains pays, les découpages administratifs évoluent rapidement et régulièrement.

En France, les trois niveaux suivants ont été retenus : les zones d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT), les régions et les départements. Les cantons et les communes sont utilisés en soutien, n'ayant pas été intégrés au cadre législatif.

2. Les informations géographiques du GISCO

Certaines politiques font référence spécifiquement à des zones ne correspondant pas nécessairement à des divisions administratives. Nous mettons donc à disposition un certain nombre de données géographiques. Au-delà de la production de cartes, ceci nous permet d'enrichir l'information statistique par la connaissance d'un certain nombre de phénomènes géographiques. Nous entrons ainsi de plus en plus dans l'analyse spatiale – celle-ci reposant sur la complémentarité entre les données géographiques et statistiques.

La Commission a adopté récemment une directive baptisée INSPIRE (*Infrastructure for Spatial Information in Europe*). Un certain nombre de couches géographiques, figurant en annexe de cette directive, sont progressivement mises à disposition. Au troisième niveau figurent des couches statistiques. A l'avenir, nous seront donc amenés à rendre disponibles des données statistiques dans des systèmes géographiques.

3. Les statistiques urbaines

L'audit urbain est un effort commun à la DG REGIO et au système statistique européen pour fournir des statistiques comparables sur les zones urbaines et valider des politiques européennes relatives

aux villes, notamment dans le cadre de la politique de cohésion. De fait, la dimension urbaine a pris une importance considérable dans la programmation des fonds de cohésion.

Les acteurs principaux de l'audit sont la DG REGIO, Eurostat, les instituts statistiques nationaux, ainsi que les responsables locaux. Ainsi, nous recueillons les données par l'intermédiaire des responsables locaux et des instituts statistiques nationaux – Eurostat conservant un rôle de coordination. Les instituts statistiques nationaux assurent généralement la gestion de la collecte. Les dispositifs peuvent toutefois varier d'un pays à l'autre.

En 2003/2004, un premier exercice formel a concerné 258 villes. En 2005, la décision fut prise d'intégrer l'audit parmi les tâches essentielles d'Eurostat. La collecte 2006/2007 a porté sur 367 villes, soit une augmentation de près de 30 %. L'audit a par ailleurs porté sur un certain nombre de villes hors Union Européenne, en Suisse et en Turquie. A cet endroit, il convient de souligner que cet audit est le seul parmi les travaux d'Eurostat à susciter un réel enthousiasme, caractérisé par des demandes de participation nombreuses.

Certaines villes sont sélectionnées directement pour permettre une dispersion suffisante au niveau européen. Des collectes complémentaires sont également effectuées qui ne se trouvent pas impliquées dans certaines analyses.

Les domaines couverts par l'audit sont relativement classiques. La disponibilité des données, quant à elle, a fait l'objet de nombreuses discussions. Dans ce domaine, la marge de progression demeure importante.

Nous conduisons en parallèle une enquête de perception. De fait, il importe de mettre en regard la perception des populations et les données statistiques. Hélas, l'enquête de perception s'avère extrêmement complexe, compte tenu du nombre de pays impliqués. Nous avons donc dû la limiter à 31 villes dans les 15 anciens états membres, puis à 75 villes dans les 27 états membres ainsi que dans 2 pays candidats. Cette enquête est réalisée par téléphone. Il nous a donc fallu tenir compte de la réduction du nombre de lignes fixes. L'enquête a été administrée dans le prolongement du contrat cadre passé avec EOS-Gallup pour l'Eurobaromètre. Nous sommes en train de réfléchir à une meilleure organisation. Du reste, ce type d'activité attire l'attention de la presse et initie un intérêt pour les statistiques.

L'audit permet notamment de produire des analyses comparatives pour les villes répondantes, ainsi que des indicateurs de croissance économique ou de richesse économique. Les données alimentent également les réflexions de la DG REGIO.

4. Les perspectives futures

Dans le domaine des statistiques régionales, nous travaillons, à la demande de la DG REGIO, à la récupération des consommations d'énergie régionales. Il nous faudra aussi nous pencher sur les dépenses régionales des États. Il s'agira notamment d'appréhender les capacités de financement et les projets en cours dans les différentes régions. En outre, il conviendra de mettre au point quelques indicateurs régionaux de l'environnement et du développement durable. La révision du SEC se poursuivra également, avec un chapitre sur les comptes régionaux. Un règlement est par ailleurs sur le point d'être adopté concernant les recensements de population, recouvrant les populations jusqu'au niveau LAU-2. Jusqu'à présent, le niveau LAU-2 était collecté dans le cadre d'un accord bilatéral, avec une garantie de non-publication.

L'audit urbain connaîtra une réduction du nombre d'indicateurs collectés annuellement, avec un alignement sur les cycles quinquennaux du recensement de la population. L'analyse et l'examen des variables mobiliseront par ailleurs notre attention. Il s'agira également de réfléchir à la définition d'une base juridique.

S'agissant des images, il convient de souligner que les demandes portent de plus en plus sur des informations non liées à des cadres administratifs. Nous conduisons donc un projet sur les statistiques régionales du marché du travail, afin d'interroger la cohérence des différentes méthodologies utilisées. La notion de territoires « non urbains » devra également être redéfinie, au-delà de la classification

proposée par l'OCDE. Des discussions sont en cours, notamment sur la possibilité d'avancer vers des statistiques territoriales, en rupture avec la classification reposant sur une distinction *a priori* entre urbain et rural. Ceci pourrait conduire à une certaine flexibilité, fondée sur l'agrégation de données peu lisibles ou supportant des contraintes de confidentialité à un niveau de détail fin. Des discussions ont par ailleurs été engagées avec les Etats membres sur les statistiques « multi-modèles » et « multi-sources ». L'objectif serait de ne plus s'appuyer uniquement sur des registres mais de privilégier des approches complémentaires autorisant des ajustements, sans pour autant renoncer à réduire la charge de collecte pesant sur les entreprises. De fait, la charge de travail correspondante s'avère être un enjeu considérable dès lors qu'il est question de statistiques régionales et locales.

Débat

Yvonick RENARD, Medef

Nous apprécions les propos de Monsieur Cubitt sur la nécessité de réduire la charge pesant sur les entreprises. Toutefois, il convient de souligner qu'Intrastat ne représente pas une charge.

Jean-Pierre DUPORT

Qu'en est-il du rôle de l'*European Statistical Advisory Committee* (ESAC) ? Celui-ci s'intéresse-t-il à vos problématiques. ?

Roger CUBITT

L'ESAC vient d'être mis en œuvre sur le plan juridique. Du reste, le CIES était déjà très intéressé par nos travaux et nous fournissait une liste de demandes. Toutefois, il était parfois délicat de les soumettre aux directeurs généraux des instituts statistiques nationaux. En outre, certaines demandes du CIES concurrençaient celles de la DG REGIO. Un retour devrait être assuré vers les unités opérationnelles dans le cadre de la nouvelle formule.

Odile BOVAR, DIACT

Des investigations thématiques sur le marché du travail ont été évoquées. Dans ce cadre, est-il prévu d'explorer des périmètres plus fonctionnels de type zones d'emploi ou bassins d'emploi ? Si oui, dans quelle perspective temporelle et à quelle échelle ?

Par ailleurs, je souhaiterais revenir sur la problématique des séries chronologiques. Un certain nombre de régions ont modifié récemment leur contour, renforçant la nécessité d'une remise à niveau des données statistiques aux niveaux NUTS 2 et 3. Dans ce domaine, quelle seront les perspectives de rétopolation ?

Roger CUBITT

Avec 27 pays, nous avons été contraints d'adapter nos méthodes de travail. Nous avons lancé une première phase d'étude, visant à recenser les éléments disponibles dans chacun des états membres et à interroger l'homogénéité des approches méthodologiques. En fonction des résultats obtenus, nous formaliserons la fourniture de ces éléments. Nous avons recours à la même approche s'agissant d'appréhender les utilisations de l'énergie. Si des informations sont disponibles dans suffisamment de pays et de façon harmonieuse, nous envisagerons de lancer une collecte par le biais d'accords bilatéraux. Si l'utilité d'une opération s'avère réelle, l'évolution vers un acte juridique pourra être envisagée. Nous avons auparavant tendance à adopter des actes juridiques pour ensuite accorder un certain nombre de dérogations. Ce système étant devenu ingérable, nous procédons aujourd'hui par prototypage – en particulier s'agissant des données régionales, compte tenu de la charge de travail induite.

Pour ce qui est de la nomenclature NUTS, le délai minimum pour envisager une redéfinition a été fixé à trois ans. En théorie, une remise à niveau aurait pu être programmée dès 2009. Néanmoins, nous avons pris la décision en interne de ne l'envisager qu'à compter de 2010. En effet, chaque remise à

niveau implique de réclamer des séries chronologiques, ce qui induit une charge de travail importante. Mon sentiment est qu'il est aujourd'hui plus aisé de conserver l'ancien découpage régional, plutôt que d'implémenter des références nouvelles en reprenant des statistiques historiques. Du reste, l'acte juridique encadrant la nomenclature NUTS a comme premier objectif d'assurer une certaine stabilité au niveau des références régionales.

Robin DEGRON

Avec l'émergence des Groupements Européens de Coopération Territoriale, supportés par le troisième pilier de l'agenda financier 2007-2013, ne pourrait-on commencer à envisager le développement de statistiques sur cette nouvelle échelle de territoire ?

Roger CUBITT

Pas de façon directe. Nous fournissons des statistiques comparables aux différentes régions impliquées dans ce type d'exercice, afin qu'elles produisent elles-mêmes un certain nombre d'agrégations et de comparaisons. Notre base de données demeure, quant à elle, fortement structurée par la nomenclature NUTS.

Marie CUGNY-SEGUIN, MEEDDAT

Des travaux ont-ils été engagés sur les unités territoriales fonctionnelles ?

Roger CUBITT

Nos réflexions portent, pour le moment, sur les seules zones d'emploi. Les zones d'accès aux transports sont par ailleurs utilisées par la Direction Générale des Transports. D'autres réflexions pourront être menées. Nous devons toutefois tenir compte de nos capacités.

VII. Les apports du recensement de la population à moyen terme

Marcel BELLLOT, Délégué général de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

L'Insee publiera, avant le 31 décembre 2008, la population légale, en date de 2006, de chacune des communes. Ainsi, l'Insee fait face aux exigences de qualité qui accompagnent le recensement de la population. Olivier Lefebvre, en tant que chef du département de la démographie à l'Insee, nous expliquera dans un premier temps ce que nous pouvons attendre de ces résultats. Quatre utilisateurs des données statistiques de l'Insee, à savoir Marie-Hélène Boulidard, Marc Esponda, Jacques Stevenin et Cécile Détang-Dessendre, nous feront ensuite part de leur ressenti et nous exposeront les enjeux auxquels ils font face, ainsi que les attentes qui sont les leurs. Pour finir, nous donnerons la parole à Pierre Audibert, directeur de la diffusion et de l'action régionale à l'Insee. Il lui appartiendra de répondre aux interrogations et de mettre en perspective les atouts du recensement.

Olivier LEFEBVRE, Chef du département de la démographie à l'Insee

Nous allons diffuser des résultats comparables, en termes de contenu, avec ceux dont nous disposions précédemment grâce aux recensements généraux de population. Cette diffusion interviendra en quatre temps.

Tout d'abord, nous livrerons, fin décembre 2008, les populations légales en date de 2006 des communes, cantons, départements et régions, ainsi que du territoire national. Celles-ci suscitent d'autant plus d'attentes que près de 350 textes législatifs et réglementaires y font référence, en lien avec le mode de fonctionnement des communes, l'accès aux services, l'aménagement du territoire, les politiques de prévention, etc.

Mi-janvier 2009, des estimations de populations seront diffusées qui utiliseront le recensement ainsi que d'autres sources (état civil, solde migratoire, etc.) pour approcher les populations départementales au 1^{er} janvier 2007, les populations régionales au 1^{er} janvier 2008 et la population nationale au 1^{er} janvier 2009.

Après le temps des populations, viendra le temps des résultats statistiques. A compter du mois de juillet 2009, des descriptions statistiques seront tirées au niveau communal. Des éléments tels la pyramide des âges, la répartition des populations par nationalités, l'analyse des structures familiales ou encore la photographie du parc de logements seront ainsi mis à disposition.

Des résultats statistiques portant sur des zones infracommunales seront ensuite publiés. La diffusion s'appuiera, fin 2009, sur les zones standards que sont les IRIS : carrés d'environ 2 000 habitants définis de manière intangible d'une année sur l'autre.

En dernier lieu, viendra le temps des résultats sur zones infracommunales façonnées par des utilisateurs communaux ou en charge d'un projet de service public – les IRIS ne pouvant couvrir toutes les zones d'application de certaines politiques ou de certains projets. La réalisation d'une carte de bruit ou l'implantation d'une ligne de transport en commun nécessitera, par exemple, de considérer des zones ne correspondant pas aux IRIS.

Cette diffusion en quatre temps s'appuiera massivement sur internet. En outre, les utilisateurs auront la possibilité de retravailler les données restituées (agrégations, tabulations, etc.), à partir des bases de données et des fichiers détails. Les différents résultats seront accompagnés d'éléments méthodologiques destinés à guider les utilisateurs, à plus forte raison dans le contexte du changement de formule. Les résultats seront par ailleurs actualisés tous les ans à partir de la dernière enquête en date, ce qui constitue une des grandes forces du nouveau système de recensement.

La nouvelle méthode du recensement de la population livrera une « photographie » plus fraîche de la population française. De fait, celle-ci sera actualisée chaque année. En outre, le recensement permettra de descendre à des niveaux géographiques beaucoup plus fins que ceux dépeints par d'autres sources statistiques. De surcroît, la nouvelle formule autorisera des croisements entre différentes problématiques. Par exemple, il sera possible d'appréhender l'environnement familial des chômeurs ou des actifs. De même, les migrants pourront être caractérisés. Les couples bi-actifs pourront être localisés, en fonction du lieu d'activité de chacun des conjoints. Autant d'options que le recensement de la population permettra de retenir de par son caractère généraliste, au contraire des enquêtes et des sources administratives plus ciblées.

La mise à disposition chaque année d'une nouvelle photographie permettra, du reste, de ne plus être tributaire des dates de recensements généraux. Chaque publication ne constituera pas pour autant une source conjoncturelle. Il conviendra de demeurer vigilant sur ce point et de prêter attention aux millésimes des publications. Pour les analyses portant sur des variables statistiques, il s'agira de considérer des périodes d'au moins cinq ans, de façon à travailler sur des échantillons totalement disjoints. Cela étant, la période d'observation minimale se trouve diminuée de moitié par rapport au précédent système des recensements généraux. En outre, la nouvelle formule du recensement devrait introduire davantage de souplesse dans le choix des années considérées. Il sera ainsi possible de faire porter une analyse sur une mandature ou un contrat de plan.

Marie-Hélène BOULIDARD, Directrice observation-évaluation de la Mairie de la Roche-sur-Yon

Un certain nombre de thématiques sur lesquelles le recensement nous permettra de travailler ont été évoquées ce matin. Pour ma part, je suis responsable de l'observation et de l'évaluation à l'échelle d'une commune. Cependant, une commune ne peut travailler sans considérer les territoires qui l'entourent. Le plus souvent, je travaille donc à l'échelle du bassin de vie.

De fait, le recensement impacte toutes les thématiques locales. Bien sur, certaines préoccupations émergentes sont très présentes en lien avec l'observation de l'habitat, du foncier, de l'étalement urbain, des déplacements ou encore du marché de l'immobilier. Il s'agira néanmoins de ne pas écarter le volet des politiques sociales et de solidarités. Dans ce domaine, les communes doivent avancer avec les départements, au-delà des inter-communalités.

Parmi les enjeux associés au recensement de la population, il convient de distinguer, dans un premier temps, ceux qui relèvent de l'évaluation des dispositifs contractuels aux financements croisés, à l'échelle pluri-communale ou à l'échelle des pays. De fait, certains dispositifs tels les SCOT s'accompagnent d'obligations de suivi des résultats. De même, les chartes de pays assurent, à travers des orientations stratégiques, la déclinaison des projets de territoires, avec une obligation d'évaluation à 10 ans. En l'occurrence, nous avons mis en place un dispositif d'évaluation continue qui opère, dans le cadre d'un comité de suivi, travaillant avec le Conseil de Développement et le Comité syndical.

Au-delà des bassins de vie, des enjeux d'évaluation portent également sur les bassins d'emploi, notamment à travers les partenariats d'observation établis avec les Maisons de l'Emploi. Du reste, ces partenariats vont au-delà des compétences respectives de chacun.

Au plan local, certains dispositifs contractuels tels les CUCS ou les projets ANRU nécessitent également d'être suivis et évalués.

Un autre type d'enjeux réside dans le suivi de la dynamique des territoires : d'une part au niveau pluri communal, notamment au sein des territoires en pleine expansion des espaces périurbains – La mobilité résidentielle, et plus particulièrement l'articulation entre le centre et les couronnes, nécessite ainsi d'être observée. D'autre part, au niveau infra communal, où ainsi les « portraits de quartiers » demandent une réactualisation continue. A cet endroit, je souhaiterais tempérer le besoin exprimé par les élus et les techniciens de bénéficier d'une réactualisation en continue des données. Il conviendra de s'interroger sur le sens de cette démarche.

Nos objectifs en matière d'observation sont focalisés sur le diagnostic et l'évaluation. Nous développons ainsi des mesures d'efficacité socio-économiques et d'impact sur le contexte des politiques publiques locales. Nous conservons néanmoins des objectifs en matière de prospective pour anticiper notamment en terme de besoin en équipements. Des données fines et précises sont nécessaires et j'ai là quelques inquiétudes sur le fait de pouvoir nous caler pour ces approches sur les données issues du recensement. Dans ce contexte, je conserve quatre interrogations sur le nouveau dispositif de recensement. Tout d'abord, la mise en regard de territoires sur lesquels la précision des résultats issus du recensement ne sera pas la même du fait de mode de collecte différents pose question. Ceci a trait à nos besoins en matière de recompositions ou de comparaisons spatiales. S'agissant de nos besoins en matière de comparaisons temporelles, comment allons-nous conserver la prudence nécessaire dans le calcul des évolutions, compte tenu des attentes suscitées par la « fraîcheur des données » ? Comment allons-nous expliquer à nos commanditaires que, jusqu'en 2014, nous ne pourrons établir de comparaison qu'avec les données du recensement de 1999 ? En dépit des mises en garde, il est fort probable que nous voyions apparaître des calculs d'évolutions annuelles aux propriétés statistiques incertaines.

Une autre interrogation porte sur les données en volume, dont les élus ont besoin pour mieux comprendre les mécanismes en jeu et déterminer les niveaux de réponse appropriés. Sur des territoires fins et pour des thématiques fines, nous savons que les données de structure bénéficieront d'une précision supérieure. Ne serons-nous pas amenés à recomposer des volumes, en appliquant des données de structure à des volumes plus globaux de population, pour en reconstituer le profil ? Je crains que cela n'officialise le passage du portrait au « portrait robot ».

En dernier lieu, qu'en sera-t-il de l'archivage des données, dans le contexte de l'actualisation annuelle ? Les publications nouvelles écraseront-elles les précédentes ? Dans quelles conditions les données seront-elles conservées ? Les communes devront-elles mettre au point leurs propres systèmes d'archivage ou bien l'Insee en aura-t-il la charge ?

Marc ESPONDA, Responsable d'études à l'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise

Les propos de Marie-Hélène Boulidard constituent une bonne amorce de débat. De fait, les agences d'urbanisme travaillent aussi bien sur de grands territoires que sur des territoires infracommunaux, en particulier lorsqu'il est question de politique de la ville et d'habitat.

Les agences d'urbanisme ont pour mission de suivre les évolutions urbaines, mais également de contribuer à l'harmonisation des politiques d'aménagement et à l'élaboration des projets d'agglomérations. Les agences d'urbanisme se penchent aussi bien sur des territoires vécus, que sur

des territoires d'action et de projets. Dans ce contexte, l'homogénéité des sources d'information constitue une nécessité. Il s'agit en effet de pouvoir composer, décomposer et recomposer les informations disponibles, sur des territoires à façon. Compte tenu de sa forte transversalité, le recensement de la population demeure la principale source d'information, aussi bien pour les études et diagnostics que pour les travaux de prospective.

Les grands territoires institutionnels sur lesquels nous travaillons sont les communautés de communes, les communautés d'agglomérations et les SCOT. Depuis peu, nous prenons également en considération des territoires polymorphes tels les réseaux de ville et les Inter-SCOT et depuis peu les territoires de la coopération métropolitaine. Nous avons donc besoin d'une source qui permette d'articuler ces différents niveaux.

Les territoires se caractérisent tant par des stocks que par des flux. Les flux constituant à un moment donné des stocks, les limites demeurent relativement floues. Le recensement traite les stocks que sont la population, l'emploi et le logement. Ces stocks sont ensuite agrégés pour produire des analyses à l'échelle des territoires, ainsi que des comparaisons intercommunales à l'intérieur des territoires. Dès lors, se pose la question de la fiabilité de ces agrégats et des intervalles d'erreur qu'ils conservent. Là encore, différents niveaux d'analyse et d'approche doivent être considérés. Du reste, comme l'a souligné Marie-Hélène Boulidard, il demeurera impossible, jusqu'en 2013, d'établir des comparaisons avec d'autres données que celles de 1999 à petite échelle. A partir de quelle échelle de territoire pourrions-nous réellement disposer de données de comparaison plus récentes que celles de 1999 ?

La question des stocks s'avère complexe, notamment s'agissant des reclassements ou des redéfinitions de types de population. Certains avaient mis à jour, par exemple, la problématique du décompte des étudiants. Celui-ci va entraîner des ajustements au sein des communes. De la même façon, le changement de décompte des militaires dans la population totale statistique va créer des incompréhensions qui s'ajouteront aux incompréhensions d'une autre nature liées à la mesure des impacts de la professionnalisation des forces armées et des relocalisations annoncées dans le cadre du Livre Blanc de la Défense.

Le recensement s'articule également autour d'un socle logement très important. Nul ignore aujourd'hui la crise que traverse le logement, en particulier sur les zones littorales et les centres urbains. Comment, dans ce contexte, sont et seront comptabilisées les populations de plus en plus nombreuses à vivre en camping, en bungalow, dans des habitations légères de loisirs ou encore dans des *mobil homes*, sans pour autant être incluses dans la population des gens du voyage ? La bi-résidentialité interpelle également et cette problématique forte avait déjà été signalée lors de la concertation sur le questionnaire du premier cycle de recensement. Il s'agira, par ailleurs, d'aller au-delà de la population recensée pour appréhender le volume et les caractéristiques de la population effectivement présente à un moment donné dans un territoire donné. Plus loin, la saisonnalité de la présence diurne des populations devra être prise en considération, notamment dans ses impacts sur l'aménagement du territoire.

En somme, le recensement de la population interroge la définition même des territoires. On évoque également la multi-dimensionnalité des personnes, dans leurs lieux de vie, leurs emplois, dans leurs relations familiales, etc. Le dispositif actuel, dans sa méthode et dans son questionnement, ne semble pas suffisant pour la prise en compte de ces aspects. Du reste, l'analyse de ces dimensions multiples nécessitera de travailler sur des données bi-localisées et donc d'innover en terme de diffusion de ce type de fichiers. Pour l'heure, les efforts consentis par l'Insee n'ont pas concerné ce champ. Il s'agira néanmoins d'avancer dans cette voie pour multiplier les possibilités.

Se pose également la question des informations diachroniques. Il s'agira de permettre la recombinaison des territoires, ainsi que des flux entre territoires, au sein des bases de données antérieures (1999, 1990, etc.). Des réseaux de villes pourront ainsi être recomposés et comparés à notre vision actuelle. Une solution simple pourrait être la mise à disposition de fichiers détails qui permettent une multitude de regroupements thématiques et territoriaux.

Jacques STEVENIN, Directeur de la prospective et du suivi territorial à l'Établissement Public d'Aménagement de la ville nouvelle de Sénart

Mon propos sera focalisé essentiellement sur ce qui me paraît être la véritable innovation de ce recensement, à savoir l'annualité des données.

En premier lieu, je souhaiterais insister sur l'effet d'annonce produit par cette nouvelle disposition. Lorsque neuf années séparent chaque campagne de recensement, la publication des données suscite des appétits féroces. Dès lors que des données seront publiées chaque année, ne risque-t-on pas d'observer une perte d'impact ? Il conviendra d'alimenter l'intérêt des collectivités locales, afin d'assurer une participation active de ces dernières à la mise en œuvre du dispositif.

Pour les villes nouvelles, la nouvelle formule entraîne par ailleurs la disparition de la DGF additionnelle. Cette population fictive, associée à des recensements complémentaires annuels, permettait de donner un surplus à certaines communes pour tenir compte de leur vitesse de croissance. Nous espérons obtenir une réponse sur ce point.

Les enquêtes ménages spécifiques dans les logements neufs seront également abandonnées. Celles-ci constituaient pour nous un guide fondamental pour affiner un certain nombre de politiques de commercialisation ou d'accompagnement du peuplement des villes nouvelles. Nous travaillerons probablement avec l'Insee à la mise en œuvre d'autres démarches. En tout état de cause, ceci aura pour conséquence une perte de matière sur des territoires en progression très rapide. Pour la majorité des communes, la perspective d'obtenir chaque année des données fraîches constituera néanmoins un point extrêmement positif. D'autres réglementations pourront toutefois subir le contrecoup du changement de dispositif.

Le troisième effet sur lequel je souhaiterais insister a trait à la connaissance des phénomènes urbains, sociodémographiques ou économiques. Dans ce domaine, le gain sera manifeste pour tous les utilisateurs – qu'il s'agisse des collectivités territoriales, des experts ou des urbanistes – du fait de la diffusion chaque année de données fraîches. La question des échelles territoriales de travail fait néanmoins débat. Bien que les utilisateurs affichent une totale confiance dans les données qui pourraient être fournies par l'Insee, la significativité des données au sein des zones infracommunales pose question, en particulier dans les secteurs en forte évolution tels les villes nouvelles. La nécessité d'observer une certaine prudence a déjà été évoquée. En effet, il a bien été spécifié que ces données ne pouvaient pas être traitées de façon conjoncturelle et qu'il faudrait les conforter par une observation sur des cycles d'au moins cinq ans. Des méthodes de travail devront néanmoins être définies à l'échelon local.

La finesse des exploitations interpelle également. De fait, de nombreux mécanismes à l'œuvre correspondent à des évolutions relativement ou extrêmement lentes. Pourquoi, dans ce cas, les explorer chaque année jusqu'à leurs extrémités ? Là encore, il s'agira d'affiner la méthodologie à l'échelon local. Une réflexion collective pourrait être envisagée, dans le but de « séparer l'harmonique du fondamental », dans une logique d'économie de moyens.

Nous observons, par ailleurs, des phénomènes de rupture. Certains sont particulièrement concentrés et ont, de ce fait, déjà été repérés localement. Le recensement viendra mesurer l'ampleur de ces mécanismes et contribuera à les expliquer. D'autres phénomènes s'avèrent de plus faible intensité mais s'appliquent à des territoires de grande ampleur. La nouvelle formule du recensement apportera, de par son annualité, une aide précieuse dans la reconnaissance et la connaissance de ces mécanismes. Cela étant, nous serons inévitablement amenés à réinterroger le méthodologue, compte tenu notamment des effets de surprise potentiellement produits sur les acteurs politiques locaux. Les doutes sur d'éventuels effets pervers de la méthodologie devront être levés.

En dernier lieu, il convient de noter que nous vivons aujourd'hui dans une culture de l'évaluation de la performance. Dans ce domaine, le recensement pourrait être un instrument important, à condition de le manier avec suffisamment de prudence. Le pilotage de certaines stratégies de peuplement pourra ainsi s'appuyer sur des données rafraîchies en matière de performance économique.

En conclusion, on ne peut que souhaiter que l'Insee demeure un véritable partenaire tout au long de cette aventure.

Cécile DETANG-DESSENDRE, Adjointe au directeur du Centre d'Économie et Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux à l'Inra de Dijon

Le laboratoire de l'Inra au sein duquel j'évolue s'intéresse plus particulièrement aux dynamiques économiques et sociales des espaces ruraux, en interrelation avec les tissus urbains. Le champ de nos investigations recouvre la distribution de la population sur le territoire français (qui habite où et pourquoi ; quels sont les phénomènes de ségrégation ?), les dynamiques différenciées des activités (impact de la croissance économique urbaine sur les zones périphériques) et l'impact des politiques publiques sur les territoires.

Dans ce contexte, le recensement de la population constitue pour nous un outil de base. En effet, nous travaillons sur des données spatialisées, en mobilisant des découpages et des typologies basées sur le RP (Unité Urbaine, Zonage en aire Urbaine et son complément rural, Bassin de vie...).

Nous mobilisons le recensement de la population en fonction des problématiques. S'agissant par exemple d'observer les choix de localisation des individus, nous aurons à cœur de connaître les espaces de destination et d'origine, mais également l'offre de logements, les densités de population, la structuration des populations, etc. Ces données nous seront nécessaires pour qualifier les zones considérées. Elles sont ensuite appariées avec des enquêtes Insee, comme par exemple celles de l'Enquête Logement pour analyser l'impact des caractéristiques des espaces sur les choix résidentiels. Ce type d'opération est toujours mené avec l'appui de l'Insee.

Nous exploitons également le recensement de la population au niveau individuel, en vue d'analyser les flux de mobilité à partir de l'échantillon démographique permanent (EDP). En effet, l'échantillon démographique permanent qui suit 1 % de la population à travers les différents recensements est un outil intéressant pour étudier les mobilités dans le temps.

Les questions d'agrégation et la désagrégation de données, déjà soulevées, retiennent mon attention. Un point complémentaire concerne l'utilisation des données autrefois récoltées au 1/4 (PCS, secteur d'activité...) et maintenant récoltées au 1/4 pour les communes de moins de 10 000 habitants et pour 40% des habitants des communes de plus de 10 000 habitants. Mes interrogations portent aussi sur la comparabilité des données, avec les données futures mais également avec les données des précédents recensements généraux. Comment seront analysés les flux entre espaces, n'étant plus forcément observés la même année ? Que deviendra l'échantillon démographique permanent et comment pourrons-nous le mobiliser ? De fait, ce dernier était constitué en fonction de l'année de naissance des individus. Or la collecte ne sera plus dorénavant exhaustive.

En définitive, nous sommes à la fois confiants et dans l'expectative.

Pierre AUDIBERT, Directeur de la diffusion et de l'action régionale à l'Insee

Il faut tout d'abord signaler que le calendrier avancé par Olivier Lefebvre sera respecté. Nous faisons face à une pression très importante mais nous devrions néanmoins être en mesure de respecter nos engagements.

La principale nouveauté du recensement de la population ne réside pas, selon moi, dans la méthodologie adoptée mais dans la diffusion gratuite au plus grand nombre d'une information globale et exhaustive, chaque année, par le biais d'internet. L'enjeu auquel est confronté l'Insee est davantage dans l'accessibilité que dans la méthode. Il s'agira de mettre les utilisateurs en capacité de trouver leurs repères dans la masse d'informations communiquée. Ceci s'inscrit dans la continuité des efforts consentis dernièrement en termes de diffusion par internet. L'effet sera néanmoins massif, d'autant que les résultats du recensement sont attendus depuis neuf ans.

Par ailleurs, l'intérêt du recensement de la population sera d'offrir une fraîcheur constante des données. Quelle que soit la période de référence, les utilisateurs seront certains de pouvoir s'appuyer sur une information datant de trois ans. En outre, quelles que soient les sources utilisées par ailleurs, les utilisateurs seront certains de pouvoir s'appuyer sur des données correspondantes issues du recensement de la population. Certains considéreront que trois années ne correspondent guère à la fraîcheur annoncée. Il s'agira néanmoins d'une fraîcheur minimum et garantie.

La diffusion reposera, quant à elle, sur une distinction entre les utilisateurs ordinaires et les utilisateurs professionnels. Les premiers auront à disposition des contenus millésimés – accompagnés d'indications de méthode – dont l'utilisation correspondra à celle des recensements exhaustifs (tableaux, chiffres clés, cartographie, etc.) ; les seconds pourront s'appuyer sur des « micro-données » (bases de données, fichiers détails bi-localisés, etc.). Du reste, les utilisateurs professionnels bénéficieront d'un accompagnement.

L'accompagnement a, de fait, été identifié comme un enjeu fondamental dès les rencontres de janvier 2007. Il s'agira de rendre les utilisateurs en capacité d'utiliser à bon escient les nombreuses ressources mises à disposition. Dans cette optique, les indications données sur le site internet pourraient s'avérer insuffisantes, tant les problématiques sont complexes. C'est pourquoi, nous tenterons de mettre en place un accompagnement individuel à travers un certain nombre de relais. La FNAU¹¹, l'ADF¹² ainsi que les directions régionales de l'Insee seront ainsi mobilisées dans une logique de formation et d'accompagnement. Cette démarche sera conduite sous des formes diverses et constituera, pour l'Insee, un véritable défi.

En tout état de cause, le recensement de la population n'a pas vocation à constituer la seule source d'information disponible. Certes, il s'agit de la « poutre maîtresse » du système d'information localisé. Néanmoins, d'autres sources sont mobilisées parallèlement telles les données thématiques d'origine administrative. Il s'agira de tirer le maximum de l'utilisation conjointe du recensement de la population et des sources administratives, en vue de répondre aux interrogations et aux attentes des acteurs locaux.

S'agissant de mesurer les évolutions, il convient de souligner que si nous diffuserons l'an prochain le millésime 2006 du recensement de la population, celui-ci ne privera pas les utilisateurs de l'accès aux millésimes précédents. En réalité, les utilisateurs devront pouvoir accéder à l'ensemble des années couvertes par le recensement. Le stockage sera donc assuré. Du reste, les concepts sont demeurés relativement stables depuis le recensement de 1999. Bien des éléments pourront donc être comparés sans aucune difficulté. Pour ce qui est des évolutions annuelles, il conviendra d'attendre cinq années, afin de disposer d'échantillons distincts. Cependant, il est probable que des tendances puissent être dégagées d'année en année sur certaines variables. Il s'agira ensuite de confirmer ces tendances. Les utilisateurs auront donc des éléments de réponse à fournir à leurs commanditaires.

En ce qui concerne les comparaisons spatiales, il importe de comprendre que les données standard pourront être agrégées et manipulées sans précaution particulière. S'agissant des micro-données, de la documentation et un accompagnement seront proposés.

A l'échelle infracommunale, il convient de préciser que des données seront mises à disposition sous forme de bases téléchargeables, accompagnées de consignes et de précautions d'emploi. En outre, les organismes dotés d'une mission de service public sur un territoire donné conserveront la possibilité de s'adresser à l'Insee pour obtenir, dans un cadre défini par la Cnil, des informations sur des zones non-standard.

Olivier LEFEBVRE

L'échantillon démographique permanent sera par ailleurs étendu de 1 % à 4 % de la population. Des effectifs plus importants devraient permettre ainsi de pallier l'effet du passage au sondage dans la collecte du recensement.

En ce qui concerne les évolutions, si des tendances pourront être dégagées au fur et à mesure, les mesures réelles et précises devront s'appuyer sur un écart d'au moins cinq ans.

Les agrégations de données sur des communes de plus ou moins 10 000 habitants feront, du reste, l'objet d'un accompagnement.

Pour ce qui est des flux entre les espaces, nous avons engagé des simulations sur les migrations alternantes entre le domicile et le travail, en articulation avec les DADS qui renseignent sur le domicile

¹¹ Fédération nationale des agences d'urbanisme.

¹² Assemblée des départements de France.

et le lieu de travail des populations. De fait, les matrices de flux s'avèrent relativement identiques en termes de contenu. Les phénomènes sont ainsi appréhendés de façon plus riche car le recensement recouvre l'ensemble des actifs. De surcroît, les déclarations faites par les salariés eux-mêmes s'avèrent plus précises.

Débat

Claudine PADIEU, ODAS

Les données du recensement en date de 2006 permettront-elle d'établir des taux de chômage à un niveau géographique fin ?

Olivier LEFEBVRE

Un taux de chômage sera effectivement rapporté, de même que la population active résidant sur les territoires. La notion de chômage restituée sera toutefois différente de celle du BIT. Du reste, il est possible qu'en cas d'évolution conjoncturelle importante sur un territoire, les données soient sensibles à l'année d'enquête. Pour analyser le fonctionnement du marché du travail, il conviendra d'exploiter et de croiser les différentes sources disponibles, au-delà du recensement de la population.

Marcel BELLIOU

Qui aura en charge d'effectuer les appariements ?

Olivier LEFEBVRE

La combinaison et l'interprétation des différentes informations pourront faire l'objet de réflexions communes de la part de l'Insee et des utilisateurs. En tout état de cause, le recensement de la population ne sera plus le seul vecteur d'information sur les territoires.

Marie-Hélène BOULIDARD

De fait, le recensement de la population ne constituera pas un instrument d'analyse conjoncturelle. Dans ce contexte, il ne faudra guère espérer donner du sens aux taux de chômage produits dans le cadre du recensement. En revanche, des données pourront être mobilisées sur le profil des chômeurs.

Philippe LATOUR, expert en analyse spatiale

L'Insee va-t-il reprendre la maintenance des référentiels liés à l'IRIS, en particulier « REPLIC et contours d'IRIS » ? Des modifications ont-elles déjà été apportées aux désignations d'IRIS ?

Par ailleurs, disposera-t-on, pour des données particulières, de zonages homogènes sur la France entière ? Il s'agirait de ne pas reproduire la mécanique des revenus médians, publiés à trois niveaux géographiques différents (l'IRIS, commune, canton).

Pierre AUDIBERT

Des règles encadrent la diffusion à des seuils de population inférieurs à 2 000 habitants auxquelles nous ne pouvons déroger.

Philippe LATOUR

Les données autres que celles portant sur les revenus ne sont pas soumises aux mêmes règles.

Pierre AUDIBERT

S'agissant des données de population, les utilisateurs auront accès à des informations extrêmement détaillées (micro-données) qu'il sera possible d'agréger en prenant toutes les précautions

nécessaires. Dans ce domaine, l'accompagnement permettra de garantir la fiabilité statistique des observations.

Olivier LEFEBVRE

Nous avons procédé à un « toilettage » des IRIS que nous avons utilisés pour le recensement de 1999. Une centaine d'entre eux ont ainsi vu leur contour modifié, en vue de tenir compte de l'expansion démographique et de la disparition de certaines frontières entre les territoires. Cela étant, nous n'avons pas souhaité aller plus loin dans le redécoupage, de façon à préserver la comparabilité des données à l'IRIS et la continuité des observations.

Jeanne-Clémence ANDREY, C2R Bourgogne

Les mêmes champs et niveaux de détails seront-ils utilisés dans le cadre du nouveau dispositif, en particulier dans le champ des métiers ? La codification des PCS, notamment, sera-t-elle toujours aussi détaillée ? Sur ce point, plusieurs utilisateurs n'ont pas obtenu la même réponse de la part de l'Insee.

Olivier LEFEBVRE

Le recensement de la population autorise une codification détaillée des PCS. Il en va de même pour les secteurs d'activité.

Gaëtan GABORIT, SEM régionale des Pays de la Loire

Les utilisateurs pourront-ils disposer de modèles de tableaux et de fichiers avant la mise à disposition des données, de façon à pouvoir préparer leurs travaux ?

Pierre AUDIBERT

Nous livrerons le plan de diffusion des données dès septembre-octobre 2008. Du reste, des indications succinctes figurent d'ores et déjà sur le site internet de l'Insee.

Michel DARDENNE, Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise

J'ai été confronté récemment à l'application du secret statistique aux informations relatives au nombre de prêts à taux zéro par commune. L'application de telles règles de confidentialité aux données du recensement ne risque-t-elle pas de générer un certain nombre de « blancs ».

Pierre AUDIBERT

Les données standard sont des données regroupées dont la fiabilité statistique est avérée. Les données moins fiables nécessiteront, quant à elles, d'être agrégées à d'autres pour pouvoir être utilisées. Ces données seront néanmoins disponibles sous forme de bases de données ou de micro-données. Les utilisateurs disposeront donc de l'information élémentaire. Celle-ci devra toutefois être agrégée à d'autres données pour acquérir une signification.

Gérard LALLEMENT, Conseil Régional de Lorraine

Les données correspondant à l'année N auront-elles une valeur définitive ? Par ailleurs, les données du recensement rénové auront-elles un impact sur les estimations annuelles d'emploi fournies depuis 1990 ?

Olivier LEFEBVRE

Les données des recensements successifs seront effectivement définitives. Quant à l'impact sur les estimations annuelles d'emploi, nous vous proposerons une réponse écrite.

Pierre AUDIBERT

Les données seront, de fait, définitives. Cela étant, nous capitaliserons sur notre dispositif de remontée des informations, ainsi que sur les retours enregistrés dans le cadre des opérations d'accompagnement. Il est possible que nous soyons ainsi amenés à ajuster quelque peu les produits diffusés, tant sur le fond que sur la forme.

Sophie ZANA, Observatoire départemental du Conseil Général de Seine-Saint-Denis

L'Insee envisage de tester les zonages spécifiques en Seine-Saint-Denis. Toutefois, ces zonages spécifiques seront-ils définis indépendamment des IRIS ? Du reste, plusieurs territoires seront-ils mobilisés dans le cadre des tests, afin de tenir compte des contraintes de chacun ?

Pierre AUDIBERT

De fait, les zonages spécifiques seront construits de manière indépendante. Par ailleurs, les tests concerneront effectivement un certain nombre d'utilisateurs potentiels.

Marcel BELLIOU

De toute évidence, l'Insee et les utilisateurs de la statistique publique ont encore bien des choses à faire ensemble.

VIII. Orientations pour le programme à moyen terme 2009-2013 de la statistique publique

Jean-Pierre DUPORT

Je souhaiterais tout d'abord remercier l'ensemble des participants à cette rencontre qui s'est avérée particulièrement dense et passionnante. Je souhaiterais par ailleurs saluer l'ensemble des équipes de l'Insee et du Cnis pour leur implication dans la réussite de cette journée.

Sans prétendre faire la synthèse des travaux de cette journée, je formulerai tout de même quelques remarques ou suggestions. Du reste, il appartiendra au Cnis de rédiger, dans les prochains mois, le volet statistiques régionales et locales de son avis sur le programme à moyen terme 2009-2013.

En premier lieu, il convient de souligner que la seconde vague de décentralisation marque, me semble-t-il, une étape importante dans l'histoire de la statistique française. Le passage aux statistiques régionales et locales nous place en effet dans une perspective renforcée, voire nouvelle. Ainsi, la statistique devient plus que jamais un outil pour l'action. Dans ce contexte, la présence au fil des réunions des collectivités locales et des décideurs locaux s'annonce incontournable. Il faudra certes lutter contre la pression induite par l'action. Dans ce domaine, il s'agira de conserver un certain pragmatisme, afin de préserver la qualité et la finesse du travail scientifique dont les statisticiens se préoccupent.

Le territoire devient par ailleurs un élément extrêmement important dans les analyses que le système statistique est amené à faire. La table ronde consacrée à la globalisation de l'économie a mis en évidence les enjeux associés à la connaissance des territoires et des facteurs de compétitivité, y compris au-delà des pôles de compétitivité. Cette dimension interpelle les statisticiens dans la mesure où la diversité des territoires d'observation est amenée à s'accroître de façon très importante. Une dissociation s'impose entre les éléments institutionnels (Z.E.A.T., régions, départements, cantons et communes) et de nouvelles approches. Les territoires pertinents sur lesquels les acteurs réclament de l'information interfèrent ainsi avec les références classiques – d'où l'enjeu fondamental du géoréférencement. Les réflexions portent ainsi sur le carroyage de l'information.

Je souhaiterais également revenir sur la disparition annoncée d'un monopole d'État en matière de statistique. En cette période troublée pour les statistiques publiques, mon propos n'est pas de prophétiser une quelconque casse des outils de la statistique publique. Cependant, les collectivités locales sont amenées à jouer un rôle de plus en plus important au sein des structures de concertation, d'où la nécessité de mettre en place au niveau régional des lieux de discussion et d'arbitrage. Un effort de sensibilisation devra être fait en ce sens en direction des acteurs publics et notamment en direction des préfets.

Parmi les observations plus ponctuelles, certaines ont retenu mon attention qui suscitent des interrogations méthodologiques. La sensibilité des utilisateurs aux problématiques du vieillissement de la population illustre notamment la nécessité de mettre en œuvre une logique prospective. Si la statistique demeure un élément de connaissance du passé, elle permet également de se projeter dans l'avenir. Il faut donc que nous anticipions les besoins statistiques de demain.

J'ai également été frappé par l'importance attachée par de nombreux représentants des collectivités locales à l'appréhension des trajectoires et des parcours. L'information statistique doit aller au-delà des situations figées, notamment pour anticiper les trajectoires. Ceci conforte l'approche que nous avons pu avoir dans un certain nombre de formations.

L'occupation de l'espace et les questions foncières figurent également parmi les préoccupations les plus souvent relayées. Dans ce domaine, il existe d'autres éléments d'information que la statistique et les données administratives. D'autres sources pourraient ainsi permettre de connaître l'évolution des terrains parmi lesquelles les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) à l'occasion de l'exercice du droit de préemption, qu'il s'agisse d'espaces urbains ou d'espaces naturels sensibles.

Ma dernière remarque portera sur la mission qui est la nôtre d'offrir des possibilités en matière de formation et d'accompagnement méthodologique. A cet endroit, je constate que de très nombreux acteurs se pressent aux rencontres organisées par le Cnis. Il faudra que nous relevions ce défi.

Clôture de la rencontre